



Centre de Formation

Ligue
d'Île de France

CATALOGUE DES FORMATIONS

SAISON 2023 - 2024

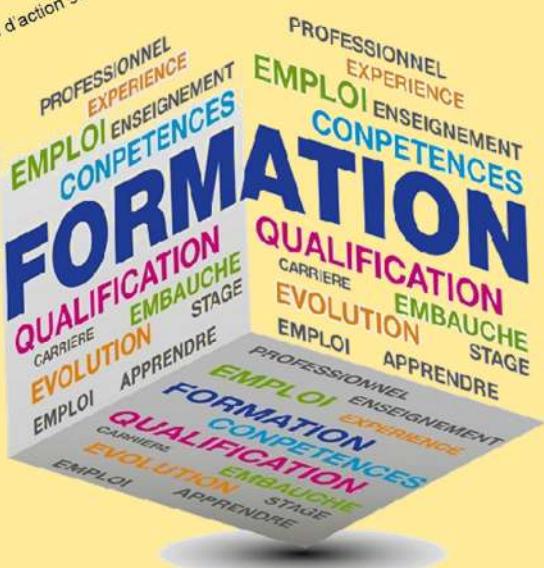
T
E
N
N
I
S

D
E

T
A
B
L
E



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



Animateur - Entraîneur

Arbitre - Juge-Arbitre

Formation Continue - Dirigeant

La formation, levier de votre performance
et de votre compétence



SOMMAIRE

4 - Organigramme Formation

5 - Informations / Inscription



Animateur - Entraîneur



- 7 Organigramme formations d'entraîneur bénévole et d'éducateur sportif
- 8 Initiateur de Club (IC)
- 10 Animateur Fédéral (AF)
- 12 Entraîneur Fédéral (EF)
- 15 Les formations professionnelles
- 16 Certificat de Qualification Professionnelle Moniteur Tennis de Table (CQP)
- 18 Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport TT (BPJEPS TT)
- 19 Diplôme d'Etat JEPS Perfectionnement Sportif TT (DEJEPS)

Qualiopi ➔
processus certifié

■ ■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Arbitre - Juge-Arbitre



- 22 Les parcours de formations
- 24 Arbitre Régional (ARB)
- 26 Juge-Arbitre 1er ° (JA1)
- 28 Juge-Arbitre 2ème ° (JA2)
- 30 Juge-Arbitre 3ème ° (JA3)
- 32 Pré sélect° Arbitre National (AN)
- 34 SPID-Déconnecté



Retrouvez toutes nos formations sur
www.fft-idf.com
Rubrique Formation

Formation Continue - Dirigeant



- 38** Sensibilisation Gestes Qui Sauvent (GSQ)
- 40** Prévention et Secours Civiques 1er niveau (PSC1)
- 42** Ping Santé Bien-Être- Module A Animateur d'Entretien Physique
- 44** Sensibilisation « Prévention des Violences Sexuelles »
- 46** Animateur Ping VR
- 48** AQSA—Mod. 1 Sport Adapté
- 50** L'art de Coacher son coéquipier
- 52** Accueillir et Animer une séance TT Pour les structures non pongistes

- 56** - Calendrier des formations des Comités Départementaux
- 58** - Conditions Générales liées aux formations IREF
- 59** - Partenaires de la Ligue
- 60** - Informations pour les bénévoles / Dirigeants

ANNEXE : Guide sur les prises en charge financières

Informations
07 84 98 95 65
01 55 87 26 92



EDITO

Mot de bienvenue de Véronique BEAUSSART, responsable commission Emploi et Formation à la Ligue Île-de-France de Tennis de Table

LA FORMATION, VITALE POUR L'AVENIR !

Bonjour à tous ,
La Ligue Île-de-France de Tennis de Table est depuis de nombreuses années organisme de formation agréé. Depuis cette année nous sommes certifiés Qualiopi, certification qui atteste de la qualité des processus, de notre fonctionnement et du développement des compétences. Grâce à cette certification les stagiaires peuvent bénéficier d'une prise en charge des coûts des formations suivies. A ce titre, la ligue organise chaque saison de nombreuses formations :

- Formation des entraîneurs (initiateur de club, animateur fédéral, entraîneur fédéral ainsi que l'examen d'entraîneur fédéral),
- Formation continue des entraîneurs
- Formation des AR et des JA (JA1 / JA2 / JA3) ainsi que la formation continue
- Formation des dirigeants (PSC1, sensibilisation violence, SPID, ...)
- Le DEJEPS
- Formation Ping Santé Module A

Toutes ces formations sont dispensées par des cadres officiels de la Ligue ainsi que des formateurs extérieurs.

Alors, que vous soyez joueurs, dirigeants, bénévoles, salariés ou élus de votre club, ou simplement parents et joueurs, n'hésitez pas à vous inscrire à l'une des formations diplômantes proposées par la Ligue.

L'équipe formation de la ligue reste bien entendu à votre disposition pour toute question ou information.

Véronique BEAUSSART

Organigramme IREF

Président de la Ligue

Patrick BEAUSSART (Elu)

ttbeaussart@aol.com

Présidente de la Commission Emploi/Formation

Véronique BEAUSSART (Elue)

verobeaussart@yahoo.fr – 06.07.17.33.15

CREF / IREF

Directeur de l'IREF

Gestion administrative & financière & coordination & Référent Handicap

Marc-Angelo SOUMAH (Salarié)

directeur.liguett@fftt-idf.com - 01.55.87.26.99

Gestion administrative & financière & coordination

Stéphanie LEREBOURS (Salariée)

formation@fftt-idf.com - 01.55.87.26.92 ou 07.84.98.95.65

Formation Professionnelle et Fédérale

Resp et coordinateur DEJEPS

Resp examens fédéraux

Resp et coordinateur CQP

Formateur Init. de Club

Grégory BARRAULT

responsable.formation@fftt-idf.com

06.76.79.07.07

Resp Formation Continue éducateurs sportifs

Grégory BARRAULT

Formateur AF / EF

François PICARD (Salarié)

frapicard@hotmail.com

01.55.87.26.92

Formation Arbitrage

Responsable

V. BEAUSSART

verobeaussart@yahoo.fr

Arb Rég / JA1

Resp formation

Véronique BEAUSSART (Elue)

Resp examens Arb Rég/JA1

Alain BERTRAND (Elu)

alain.bertrand19@gmail.com

Resp form Continue Arb

André CRETOT (Elu)

Resp JA2 / JA3

Formations et examens

Frédéric FOUCHARD

(Bénévole)

fred.fouchard2@orange.fr

01.55.87.26.92

Formation Continue - Dirigeant

Responsable

V. BEAUSSART

verobeaussart@yahoo.fr

Formations Santé

Resp formation

Grégory BARRAULT

respon-

sable.formation@fftt-idf.com

06.76.79.07.07

Formation Continue

Resp formation

Grégory BARRAULT

Informations

Ligue IDF TT

Vous avez une question



Renseignements au secrétariat Formation :

- Stéphanie LEREBOURS

Institut Régional de l'Emploi et de la Formation

Tél : 01.55.87.26.92 ou 07.84.98.95.65

permanence téléphonique : tous les jours 9h00 à 12h30
et 14h00 à 16h00

Mail : formation@fftt-idf.com

Pour s'inscrire à une formation

1-Pré inscription directement en ligne en cliquant sur l'icône

Se préinscrire

sur chaque page spécifique de formation



Cet enregistrement vaut acte d'engagement à participer à la formation concernée.

2-Vérification des pré requis

3-Confirmation de la prise en compte de l'inscription

4-Envoi devis et convention ou contrat de formation (=> retour signés des 2 documents)

5-Questionnaires et quizz à remplir avant et après la formation

Personnes en situation de handicap

des Dispositifs existent pour vous accompagner dans la réussite de votre projet

Plus d'informations sur notre [page internet](#) Rubrique Formation
Accompagnement des personnes en situation de Handicap

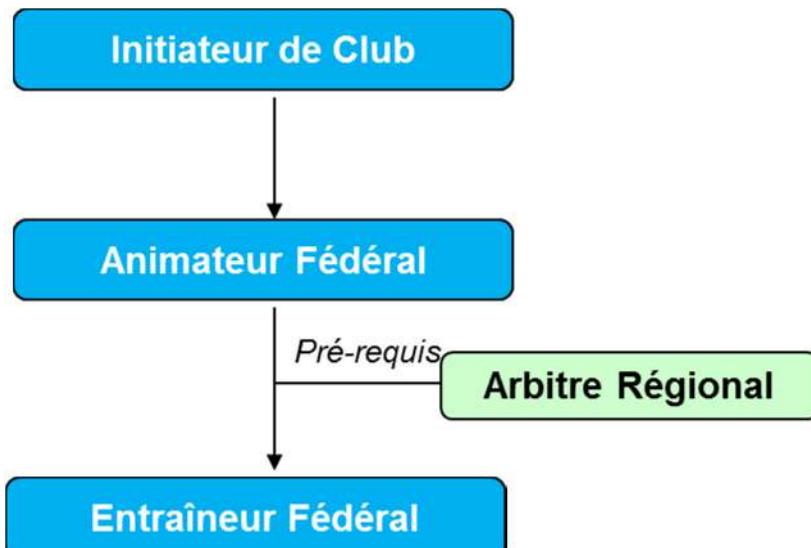
Catalogue des formations

2023 - 2024



ANIMATEUR
-
ENTRAÎNEUR

Organigramme des Formations d'entraîneur et d'éducateur sportif



Entraîneur « bénévole »

Certificat de Qualification Professionnel (**CQP**)
Animateur Tennis de Table

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et des Sports (**BPJEPS**)
Certificat de Spécialisation Tennis de Table (CSTT)

Niveau
4

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports (**DEJEPS**)
Spécialité « Perfectionnement Sportif », mention Tennis de Table

Niveau
3

Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports
(**DESJEPS**) option Tennis de Table (TT)

Niveau
2

Entraîneur salarié

INITIATEUR DE CLUB

Ce 1er grade d'Initiateur, tout comme celui d'Animateur Fédéral et d'Entraîneur Fédéral, ne permet pas d'être rémunéré pour animer et entraîner mais apporte les 1ères bases fondamentales qui doivent donner envie aux joueurs de pratiquer le ping.

L'initiateur doit savoir accueillir les différents publics et leur donner envie de pratiquer. Il sait animer du TT en utilisant les outils FFTT pour le public jeune. Sur le plan technique il doit comprendre que :

- C'est un duel avec un matériel spécifique (raquette plus ou moins adhérente) ;
- On peut tenir de manières différentes (les prises de raquette à partir de règles particulières) ;
- Il y a des coups pour agir dans la balle (coup droit, revers ; haut / bas du corps).

21 h au total

14h En présentiel + 4h à distance
+ 3h en situation pédagogique



150 € TTC (repas non compris)

Satisfaction
93%

Réussite
100%

PMR => Accessible (en fonction du lieu d'accueil)



Accessible handicaps divers => à préciser lors de l'inscription ou contacter le référent Handicap Marc-Angelo SOUMAH au 01.55.87.26.99

OBJECTIFS

- > être capable d'organiser l'accueil des différents publics dans son club,
- > être capable de prendre en main un groupe dans une séance pré définie,
- > être capable d'appréhender les bases du jeu,
- > être capable de garantir l'intégrité physique et morale des publics.



PUBLIC

Intérêt encadrement bénévole
Joueurs, dirigeants, licenciés, tous statuts confondu

MOD. ACCES - PRE REQUIS

Délai d'accès : entre 2 semaines et 2 mois
• Être licencié Compétition FFTT
• A partir de Cadet 1

EFFECTIF

Mini : 5 - Max : 15
L'IDF se réserve le droit d'annuler la session si le nombre de participants est insuffisant.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Alternance de phases théoriques et de mises en pratique
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets et analyse
- Echange d'expérience Formateur et stagiaires
- Accès à un espace personnalisé extranet Digi-forma

FORMATEUR

Grégory BARRAULT

Formateur habilité, diplômé d'Etat,
3 ans d'expérience

PROGRAMME & VOLUME HORAIRE

> Minimum 4 heures de FOAD (Formation Ouverte A Distance)

Documents, vidéos et autres supports dont vous devrez prendre connaissance avant l'entrée en formation. Pour le grade d'Initiateur de Club, la FFTT a estimé le temps de travail à 4 heures.

> Formation de 14h en présentiel

Organiser l'accueil du public en sécurité

Adopter une posture d'éducateur

Gérer le déroulement d'une séance

Animer une séance

Faire jouer

> Minimum 3h en situation pédagogique sur le terrain

A effectuer en salle de TT, accompagné d'un tuteur qualifié, à la suite de votre 1er jour de formation ET AVANT le 2ème jour de formation. Vous êtes responsable de l'organisation de vos 3 heures. L'objectif est de mettre en pratique les thèmes abordés en 1ère journée de formation (ou au moins une observation active (avec production de questions/remarques) et ainsi permettre un échange avec le formateur sur vos impressions et vos difficultés rencontrées en début de 2ème journée de formation.

MODALITES DE CERTIFICATION

Résultats attendus à l'issue de la formation

Le titulaire du diplôme d' Initiateur de Club saura accueillir les différents publics et de leur donner envie de pratiquer, animer le tennis de table en utilisant les outils FFTT pour le public jeune, assister, dans le cadre de ses prérogatives, une personne titulaire d'un diplôme de niveau supérieur.

Modalité d'obtention

> La certification des compétences s'effectue au fur et à mesure de la formation, en contrôle continu.

Pour obtenir le diplôme en contrôle continu, il faut :

- avoir validé en contrôle continu l'ensemble des 4 compétences (attestation du responsable de formation),
- avoir obtenu le badge FOAD 4h,
- avoir validé les 3 heures en situation pédagogique.

=> délivrance du Diplôme fédéral FFTT « Initiateur de Club »

Détails sur la certification

Le diplôme d'Initiateur de Club a une durée de validité illimitée. Cependant, le diplôme n'est valable que si le titulaire du diplôme est licencié à la FFTT (licence compétition). Le diplôme ne donne aucune prérogative en dehors d'une structure FFTT.

Le diplôme fédéral d'Initiateur de Club est l'équivalence de l'ancien diplôme fédéral "Entraîneur Départemental"

Le 2ème niveau de la filière fédérale est la formation Animateur Fédéral

1ère session

Dimanches 24 Septembre et 8 Octobre 2023

Livry-Gargan (93)

Clôture le 14 Septembre 2023

2ème session

Dimanches 7 et 14 Janvier 2024

Levallois-Perret (92)

Clôture le 21 Décembre 2023

ANIMATEUR FEDERAL

Ce 2ème niveau de la filière fédérale FFTT se centre principalement sur les ressources prioritaires nécessaires à l'encadrement que ce soit au niveau pédagogique ou technique.

L'animateur doit comprendre comment s'organise le duel pour savoir observer les joueurs (les systèmes de jeu, la tactique, la grille d'analyse technique).

Il sait construire des exercices (l'objectif, les variables) pour une séance collective. Il sait animer (encourager, questionner, conseiller) et prend en compte le public auquel il s'adresse.

48 h au total

28h en **présentiel** + 6h à **distance**
+ 14h en **situation pédagogique**



300 € TTC

(en externat et repas non compris)

**Satisfaction
91,5%**

**Réussite
100%**



PMR => Accessible (en fonction du lieu d'accueil)

Accessible handicaps divers => à préciser lors de l'inscription ou contacter le référent Handicap Marc-Angelo SOUMAH au 01.55.87.26.99

OBJECTIFS

- > être capable de fidéliser les différents publics de son club,
- > être capable de préparer et d'animer une séance collective,
- > être capable d'améliorer les bases tactico-techniques des joueurs,
- > être capable de garantir l'intégrité physique et morale des publics.



PUBLIC

Intérêt pour l'encadrement bénévole
Joueurs et dirigeants licenciés

MOD. ACCES - PRE REQUIS

Délai d'accès : entre 2 semaines et 3 mois
• Être licencié Compétition FFTT
• A partir de Cadet 2
• Être Initiateur de Club

EFFECTIF

Mini : 5 - Max : 15
L'IDF se réserve le droit d'annuler la session si le nombre de participants est insuffisant.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Alternance de phases théoriques et de mises en pratique
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets et analyse
- Echange d'expérience Formateur et stagiaires
- Accès à un espace personnalisé extranet Digi-forma

FORMATEUR

François PICARD
habilitation régionale,
BEES 2ème ° TT, 20 ans
d'expérience
Possibilité d'intervenants ponctuels

PROGRAMME & VOLUME HORAIRE

> Minimum 6 heures de FOAD (Formation Ouverte A Distance)

Documents, vidéos et autres supports dont vous devrez prendre connaissance avant l'entrée en formation. Pour le grade d'Animateur Fédéral, la FFTT a estimé le temps de travail à 6 heures.

> Formation de 28h en présentiel

S'adapter aux attentes des 3 grands types de publics débutants

Construire une séance en fonction d'un objectif prédéfini

Mobiliser du matériel pédagogique (paniers de balles...)

Observer et améliorer la séance collective (savoir intervenir)

Savoir observer pour faire apprendre

Savoir faire jouer en fonction de l'adversaire

Savoir s'échauffer et Développer l'autonomie du joueur

Certification et bilan de la formation

> Minimum 14h en situation pédagogique sur le terrain

A effectuer en salle de TT, accompagné d'un tuteur qualifié, à la suite de votre reformation. Vous êtes responsable de l'organisation de vos 14 heures. L'objectif est que vous soyez actif et encadriez réellement sur le terrain, que vous essayez de mettre en pratique les thèmes abordés lors des 4 jours de formation. Vous devez aider à l'animation des séances (de préférence pas sur un public compétiteur). Le rôle de votre tuteur sera de vous accompagner, de vous aider à mettre en pratique la théorie et de vous conseiller.

MODALITES DE CERTIFICATION

Résultats attendus à l'issue de la formation

Le titulaire du diplôme d'Animateur Fédéral a pour rôle d'encadrer en autonomie des séances collectives, de construire des exercices pour une séance collective, d'animer en prenant en compte les caractéristiques du public, d'assister, dans le cadre de ses prérogatives, une personne titulaire d'un diplôme de niveau supérieur.

Modalité d'obtention

Participation intégrale à la formation + validation du badge pour la FOAD + validation des 14h en situation pédagogique + certification des compétences en fin de formation, par le passage de deux épreuves : un QCM avec comme thématique les différents public, les séances, l'aspect technique (Coef 1), ET une animation de séance de deux situations construites (15' de préparation, 15' d'animation) (Coef 2).

Pour obtenir le diplôme, il faut avoir la moyenne générale au total des deux épreuves.

=> délivrance du Diplôme fédéral FFTT "Animateur Fédéral"

Détails sur la certification

Les personnes titulaires du diplôme de Jeune Animateur Fédéral ou d'Entraîneur de Club ou d'Entraîneur Régional peuvent demander l'équivalence du diplôme ANIMATEUR FEDERAL à condition d'être licencié à la FFTT (licence compétition) à la date de la demande.

Le diplôme Animateur Fédéral a une durée de validité illimitée. Cependant, il n'est valable que si le titulaire du diplôme est titulaire de la Licence compétition de la FFTT .Le diplôme ne donne aucune prérogative en dehors d'une structure FFTT.

La suite de la filière fédérale est la formation Entraîneur Fédéral.

1ère session

Du 24 au 27 Octobre 2023

Saint Maur des Fossés
(externat)

Clôture le 6 Octobre 2023

2ème session

12 au 15 Février 2024

Levallois-Perret
(externat)

Clôture le 29 Janvier 2024

ENTRAÎNEUR FEDERAL

Ce 3ème et dernier niveau de la filière fédérale FFTT est lui prioritairement axé sur un approfondissement de la démarche d'enseignement : **de l'observation du joueur à la définition d'objectifs et la construction-animation de la séance.**

L'analyse du match au service de la construction d'une séance adaptée (démarche d'enseignement pour un groupe) :

- analyser le joueur (interpréter l'observation) / adapter la situation proposée (partenariat, opposition, panier de balle...) en fonction du joueur (modifier les paramètres de l'exercice si besoin), et **pouvoir démontrer si besoin**. Il s'adapte à son public.



PUBLIC

Intérêt pour l'encadrement bénévole
Joueurs et dirigeants licenciés

MOD. ACCES - PRE REQUIS

Délai d'accès : entre 3 semaines et 3 mois

- Être licencié Compétition FFTT
- Être minimum Junior 1 pour la formation mais avoir 17 ans révolus pour l'examen
- ÊtreAnimateur Fédéral
- Fournir une attestation de 12h d'aide à l'encadrement et/ou l'animation dans une structure FFTT signée du président de cette structure.

EFFECTIF

Mini : **5** - Max : **15**
L'IDF se réserve le droit d'annuler la session si le nombre de participants est insuffisant.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Alternance de phases théoriques et de mises en pratique
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets et analyse
- Echange d'expérience Formateur et stagiaires
- Accès à un espace personnalisé sur Digiforma

FORMATEUR

François PICARD
habilitation régionale,
BEES 2ème ° TT, 20 ans d'expérience

66 h au total

En présentiel + à distance
+ en situation pédagogique



375 € TTC

(en externat et repas non compris)

**Satisfaction
91%**

**Réussite
100%**

PMR => Accessible (en fonction du lieu d'accueil)



Accessible handicaps divers => à préciser lors de l'inscription ou contacter le référent Handicap Marc-Angelo SOUMAH au 01.55.87.26.99

OBJECTIFS

- > être capable d'adapter sa pédagogie en fonction du public,
- > être capable de contribuer à la progression tactico-techniques des différents joueurs,
- > être capable de garantir l'intégrité physique et morale des publics.

PROGRAMME & VOLUME HORAIRE

> Minimum 10 heures de FOAD (Formation Ouverte A Distance)

Documents, vidéos et autres supports dont vous devrez prendre connaissance avant l'entrée en formation. Pour le grade d'Animateur Fédéral, la FFTT a estimé le temps de travail à 10 heures.

> Formation de 35h en présentiel

Adapter sa pédagogie en fonction du public => 14h + 5h de FOAD

- Proposer des actions fédérales aux pratiquants de son club :
- Transmettre dans une optique de plaisir :
- Le plaisir de la pratique pour faire ressortir 3 éléments : gagner/transpirer/ s'amuser
- Individualiser dans le collectif (faire évoluer la situation par rapport au joueur)

Contribuer à la progression tactico-technique des différents joueur => 21h + 5h de FOAD

- Analyser les caractéristiques techniques et tactiques d'un joueur :
- Utilisation de l'outil panier de balles à partir d'objectifs précis :
- Faire évoluer une séance prédéfinie en variant les paramètres du jeu et les incertitudes
- Démontrer et expliquer les différentes familles de coups techniques
- Savoir développer les qualités spécifiques du TT :
- Intégrer les Piliers de la Performance (sensibilisation)

Préparation à l'Examen (7h) : 3 épreuves

- Epreuve 1 : Observation d'un joueur / analyse du jeu / entretien avec jury (15mn)
 - Epreuve 2 : Construction d'une séance collective de 1h30 / menée de séance (avec une situation au panier de balles) / entretien avec jury (45 mn)
 - Epreuve 3 : démonstration « expliquée » de 2 familles de coups (15mn)
- Bilan de la formation / Evaluation de satisfaction

> Minimum 21h en situation pédagogique sur le terrain

A effectuer en salle de TT, accompagné d'un tuteur qualifié, à la suite de votre formation. Vous êtes responsable de l'organisation de vos 21 heures. L'objectif est que vous mettiez en pratique les thèmes abordés lors de ces 5 jours de formation, d'animer des séances et d'encadrer des entraînements, (sur un public loisir ou compétiteur jusqu'à niveau 12-13). Le rôle de votre tuteur sera de vous accompagner, de vous aider à mettre en pratique la théorie et de vous conseiller. De plus, il est important que le tuteur puisse faire des retours auprès de la Ligue IDF, dispensatrice du savoir avec son formateur, sur votre capacité à réinvestir vos acquis.

ATTENTION, vous devez impérativement valider vos 21 heures en retournant l'attestation du Président maximum 1 semaine avant la date de l'examen.

MODALITES DE CERTIFICATION

Résultats attendus à l'issue de la formation

Le titulaire du diplôme d'ENTRAINEUR FEDERAL doit savoir :

- encadrer en autonomie des séances individuelles et collectives,
- concevoir une démarche d'enseignement pour faire progresser,
- entraîner en s'adaptant au public

Modalité d'obtention

> Passage de trois épreuves de certification :

- une épreuve d'observation d'un joueur/d'analyse de jeu suivi d'un entretien avec le jury d'une durée de 20',
- la construction et l'encadrement d'une séance collective de 1h30 (dont une situation avec panier de balles) suivi d'un entretien avec le jury d'une durée de 50',
- d'une démonstration expliquée des coups techniques (durée 20').

Pour obtenir le diplôme, il faut avoir la moyenne à chacune des épreuves.

Obtention par certification

=> délivrance du Diplôme fédéral FFTT "Entraîneur Fédéral" (par mail)

Détails sur la certification

Ce dernier diplôme de la filière fédérale FFTT donne des connaissances pour aider un éducateur sportif à l'encadrement et au travail individuel (en bénévolat)

Le diplôme Entraîneur Fédéral a une durée de validité illimitée. Cependant, il n'est valable que si le titulaire du diplôme est titulaire de la Licence compétition de la FFTT.

Le diplôme ne donne aucune prérogative en dehors d'une structure FFTT.

1ère session	2ème session
<p>26 au 30 Décembre 2023</p> <p>Livry-Gargan (externat)</p> <p>Clôture le 8 Décembre 2023</p> <p>Examen le 10 Mars 2024</p>	<p>8 au 12 Avril 2024</p> <p>Saint Maur des Fossés (externat)</p> <p>Clôture le 22 Mars 2024</p> <p>Examen le 2 Juin 2024</p>

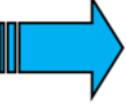
PRE REQUIS & MODALITES D'INSCRIPTION A L'EXAMEN

- > **Satisfaire aux pré requis obligatoires** d'inscription à une formation Entraîneur Fédéral
- > Avoir **17 ans révolu** et être licencié **Compétition FFTT**,
- > Avoir **suivi la totalité de la formation**,
- > Avoir **obtenu le badge FOAD**,
- > Avoir fourni une **attestation de stage de 21h** en club signée du président de club,
- > **S'inscrire directement en ligne sur le lien de la page EF** du site de la Ligue IDF TT
- > **Frais d'inscription : 50€**
- > **Clôture d'inscription à l'examen** : 9 jours avant la date
 - pour celui du 10 mars 2024 => **1er Mars 2024 à 12h00**
 - Pour celui du 2 Juin 2024 => **24 Mai 2024 à 12h00**

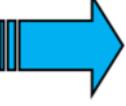
Les Formations Professionnelles

Quelques informations

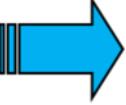
Vous souhaitez être rémunérés pour ...

Découverte de l'activité TT (à confirmer) 

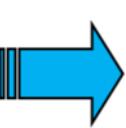
Certificat de Qualification Professionnelle (**CQP**)

Animer, développer et fidéliser le TT 

Brevet Professionnel (**BPJEPS**
Tennis de Table - niveau Bac)

Entraîner, former et concevoir un projet 

Diplôme d'Etat (**DEJEPS TT**
- niveau Bac + 2)

Entraîner le haut niveau, former des cadres techniques et des formateurs 

Diplôme d'Etat Supérieur (**DESJEPS TT** - niveau Bac +

CQP Animateur TT

**LA PROCHAINE MOUTURE DU CQP ANIMATEUR TT
EST EN COURS D'ÉLABORATION PAR LA FFTT EN
COLLABORATION AVEC FRANCE COMPÉTENCES**



Tout savoir sur le nouveau CQP "Animateur de Tennis de Table" Mai 2023

Le renouvellement réglementaire du CQP ainsi que les orientations de politique sportive de l'équipe dirigeante de la fédération ont amené la FFTT à faire évoluer le CQP « Moniteur de tennis de table », vers un CQP « Animateur de tennis de table ».

Ce nouveau CQP, en cours d'instruction par France Compétences, répondra aux attentes et besoins de terrain caractérisés par le développement de nouvelles formes de pratiques, telles que les pratiques de loisirs ludiques, de bien-être et de santé pour une pratique tout au long de la vie et s'ouvrir à tous les publics non compétiteurs au sein et en dehors des clubs sportifs.

- + ATTIRER DE NOUVEAUX PRATIQUANTS**
- FAIRE JOUER « TOUT AU LONG DE LA VIE »**
- INVESTIR DE NOUVEAUX LIEUX DE PRATIQUES**

L'animateur de tennis de table certifié CQP, exercera contre rémunération, en autonomie, à temps plein ou temps partiel, auprès d'un public en loisir non compétiteur, dans les clubs ou en dehors des clubs, à qui il fera découvrir, pratiquer, le tennis de table en toute sécurité et transmettra une technicité minimum indispensable pour susciter l'envie de continuer à le pratiquer.

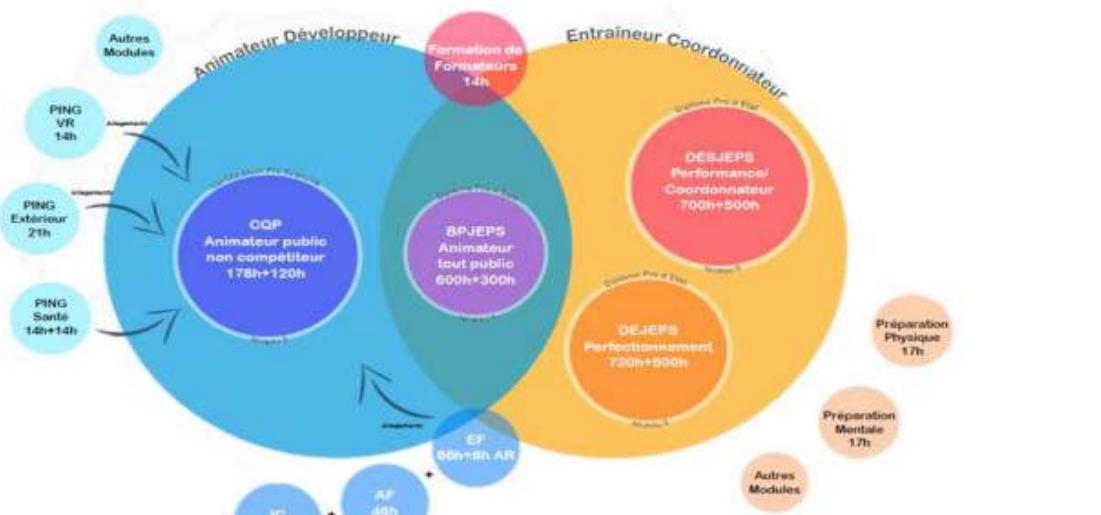
Le tableau récapitulatif du contours et prérogatives des différents diplômes d'Etat et CQP, ainsi que le schéma de l'architecture de formation d'encadrant permettent de visualiser le positionnement de chacune des qualifications professionnelles les unes par rapport aux autres.

La candidature à ce CQP « Animateur de tennis de table » sera facilitée par des tests techniques de prérequis d'entrée en formation accessibles aux plus grands nombres d'amateurs de tennis de table, pour élargir les possibilités de recrutement.

Le volume horaire de la formation sera de 298h (178h en centre + 120h en situation professionnelle). Cependant, ce temps de formation pourra être allégé selon l'expérience du candidat dans l'animation et/ou de son vécu en tennis de table, notamment pour les détenteurs de diplômes fédéraux (IC, AF et EF).

Découvrez ci-dessous le positionnement du nouveau CQP au sein de l'architecture de formation. De plus, vous trouverez sur la page suivante de ce document les qualifications professionnelles et périmètres d'actions de chacun des diplômes afin de vous aider à situer cette formation.

ARCHITECTURE DE FORMATION



Informations à venir

Le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) **mention Tennis de Table est un diplôme d'Etat.**

Il donne le droit à son titulaire :

- d'encadrer et conduire des actions d'animation et d'enseignement en tennis de table auprès de tout type de public,
- d'encadrer et conduire des cycles d'animation, d'apprentissage et d'entraînement jusqu'au premier niveau de compétition fédérale,
- de participer à l'organisation et la gestion des activités en tennis de table.

Il existe, pour cette formation en alternance, 5 centres habilités par la FFTT répartis géographiquement sur le territoire français (Auvergne Rhône-Alpes, Grand Est, Hauts de France, Nouvelle Aquitaine, Occitanie/PACA).

Centre Auvergne Rhône-Alpes (CREPS Rhône-Alpes antenne de Voiron) Responsables de la formation

Julie DEBROCK - julie.debrock@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

Plus d'infos



BPJEPS
tennis de table

The image shows a person's hand holding a yellow ping-pong ball, with a blurred background of a tennis de table court and a person in a red and black shirt. A white logo consisting of a stylized 'A' shape is overlaid on the right side of the image.

Le cursus de formation

Il est organisé autour de 4 blocs de Compétence :

- UC1 : encadrer tout public, dans tout lieu et toute structure
- UC2 : mettre en œuvre un projet d'animation
- UC3 : conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage en tennis de table jusqu'au premier niveau de compétition fédérale
- UC4 : mobiliser les techniques du tennis de table pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition fédérale

Equivalences et allègements peuvent être accordés selon le profil du candidat et ses acquis antérieurs.

Épreuves TEP + sélections :

- ▲ Parcours sup : **5 mai 2022** (clôture inscription 5 avril 22)
- ▲ Hors parcours sup : **1er septembre 2022**
(clôture inscription 28 juillet 22)

Calendrier

sous réserve d'habilitation de la DRAJES Auvergne Rhône-Alpes

Début de formation : **5 septembre 2022**

Fin de formation : **29 août 2023**

Certification

La certification passe par la validation de chaque Unité de Compétence de façon indépendante.

DEJEPS PS TT



DEJEPS Tennis de Table
Directeur technique
entraîneur
agent de développement



CREPS - Site de Châtenay-Malabry



Le DEJEPS mention tennis de table est un diplôme professionnel de niveau 5 du ministère chargé des sports, inscrit au RNCP. Les candidats obtenant ce diplôme peuvent être salarié au sein de club associatif ou structures privées en tant qu'entraîneur, agent de développement ou coordonnateur de projet sportif.

» Vidéo de présentation du DEJEPS

DEJEPS Multisport - Organisation de la formation



Webinaires d'information :

Mardi 14 mars à 10h → [s'inscrire](#)

Mercredi 5 avril à 10h → [s'inscrire](#)

» Objectifs et compétences visées

Permettre au stagiaire d'acquérir les compétences et le savoir-faire du métier d'entraîneur sportif, de coordonnateur de projets sportifs, de directeur technique de club ou d'agent de développement.

UC1 : Être capable de concevoir un projet de perfectionnement sportif

UC2 : Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

UC3 : Être capable de conduire une démarche de perfectionnement en tennis de table

UC4 : Être capable d'encadrer en sécurité en tennis de table

La possession du diplôme mentionné à l'article 1er atteste, dans le domaine du tennis de table, des compétences suivantes figurant dans le référentiel de certification :

— préparer un projet stratégique de performance ;

— piloter un système d'entraînement ;

— conduire un projet sportif ;

— évaluer un système d'entraînement ;

— organiser des actions de formation de formateurs.

» Les points forts de la formation

- Lieu de la formation sur le site des pôles fédéraux
- Mises en situation pratique des apprentissages
- Équipe pédagogique constituée des experts de la discipline

» Modalités de certification

Évaluation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique : Mise en situation de sécurisation d'une séance (Article 5 de l'arrêté du 12 juillet 2007)



» Les chiffres clés 2021 / 2022 :

- 40 % de réussite
- 100 % de satisfaction

» Organisation de la formation

- Formation en alternance d'une durée de 10 mois
- Durée de la formation : 1 207 h
 - 707 heures en centre dont 7 h de positionner
 - 500 heures en entreprise

» Conditions d'accès à la formation

- Être titulaire
 - du PSC1 ou d'un diplôme équivalent
 - du certificat de participation à la Journée Déf Citoyenneté (JDC) pour les 18 - 25 ans
 - du certificat médical de non contre-indication
- Être capable de justifier
 - d'une attestation d'encadrement en tennis de table pendant 250 heures au moins durant une saison sportive délivrée par un club, un comité départemental ou une ligue affilié à une fédération sportive agréée
 - d'une attestation de licence en tennis de table délivrée par un comité départemental ou une régionale affilié à une fédération sportive agrémentée couvrant trois saisons sportives dans les cinq dernières années
 - ou d'un diplôme justifiant de la dispense des exigences préalables à l'entrée en formation (voir le dossier complémentaire)

Accompagnement des personnes en situation de handicap

Cette formation est organisée en partenariat avec la Ligue de France de tennis de table.



» Épreuves de sélection

- Une épreuve orale
 - Un entretien de motivation
 - Présentation d'un dossier rédigé par le candidat sur son expérience d'animation et de pratique, ses capacités d'expression, ses motivations, l'engagement dans la discipline, le projet professionnel.
- Une épreuve écrite

» Positionnement

A l'issue des tests de sélection, les candidats admis à entrer en formation sont convoqués à un entretien individuel, dont l'objectif est de présenter leur parcours et le déroulé de la formation, situer les acquis du stagiaire au regard des exigences du diplôme, construire le plan de formation individualisé et orienter éventuellement le stagiaire vers des structures d'alternance.

La profession d'éducateur sportif et la situation du stagiaire en formation, sont réglementées par le Code du sport qui impose des conditions d'honorabilités spécifiques (B2), vérifiées dès la formation suite à l'obtention EPMSP.

Évaluations des unités capitalisables : organisées selon le référentiel de certification et les épreuves indiquées dans les annexes II de l'arrêté du diplôme (Arrêté du 20 novembre 2006)

La certification passe par la validation de chaque Unité de Compétence de façon indépendante. Chaque UC est sanctionnée par des épreuves certificatives et il est possible de valider chaque UC indépendamment les unes des autres.

 Référentiel de certification des unités capitalisables

Métier concerné
Entraîneur coordonnateur
Niveau : 5
Code ROME : G1204
Formacode : 15436
RNCP : **RNCP4863**
Code session CPF : 240337

 Annexe de l'arrêté

» Lieu principal de la formation :

Châtenay-Malabry

Pour toutes demandes d'informations concernant une démarche d'inscription vous pouvez adresser un message à l'adresse suivante en indiquant la formation souhaitée : formation@creps-idf.fr

Nous vous demandons de ne pas venir sur les sites d'accueil du CREPS (Châtenay-Malabry ou Vaires-sur-Marne) sans un rendez-vous préalable.

Restauration et hébergement pendant la formation :



DATES CLÉS

Session de Formation en cours
septembre 2022 (12/09/2022 - 30/06/2023)

Période d'inscription
Du 16/01/2023 au 18/06/2023

Sélections

juillet 2023 (03/07/2023)

Positionnement

juillet 2023 (04 - 05/07/2023)

Session de Formation

septembre 2023 (04/09/2023 - 25/06/2024)

 Complétude avant 21/06/2023



FINANCEMENT

- ✓ Apprentissage
 - ✓ Autofinancement
 - ✓ Compte Personnel de Formation (CPF)
 - ✓ Demandeurs d'emploi - Conseil régional
 - ✓ Employeur milieu associatif
 - ✓ Employeur public
 - ✓ Employeur structure commerciale (privé)
 - ✓ OPCO
 - ✓ Politique de la ville - dispositif SESAME
 - ✓ Projet de Transition Professionnelle
- Frais de dossier : 25 €
Heures centre : 700
Heures structure : 500
Tarif Formation : 9100 €



CREPS - Site de Châtenay-Malabry

1 Rue du Docteur Le Savoureaux - 92130 Châtenay-Malabry

SECRÉTARIAT

Sylvie ARISTANGÈLE

 01 41 87 18 42

 sylvie.aristangele@creps-idf.fr

COORDINATION

Christian KERVROËDAN

 christian.kervroedan@creps-idf.fr

Pour la saison 2023/2024, les inscriptions sont closes.

Pour la saison 2024 / 2025, les inscriptions en ligne s'ouvre généralement en février et ce jusqu'au mois de juin 2024 sur www.creps-idf.fr, compléter le formulaire d'inscription et déposer les documents demandés (en téléversement sur votre espace personnel) dans les délais impartis.

Catalogue des formations

2023 - 2024

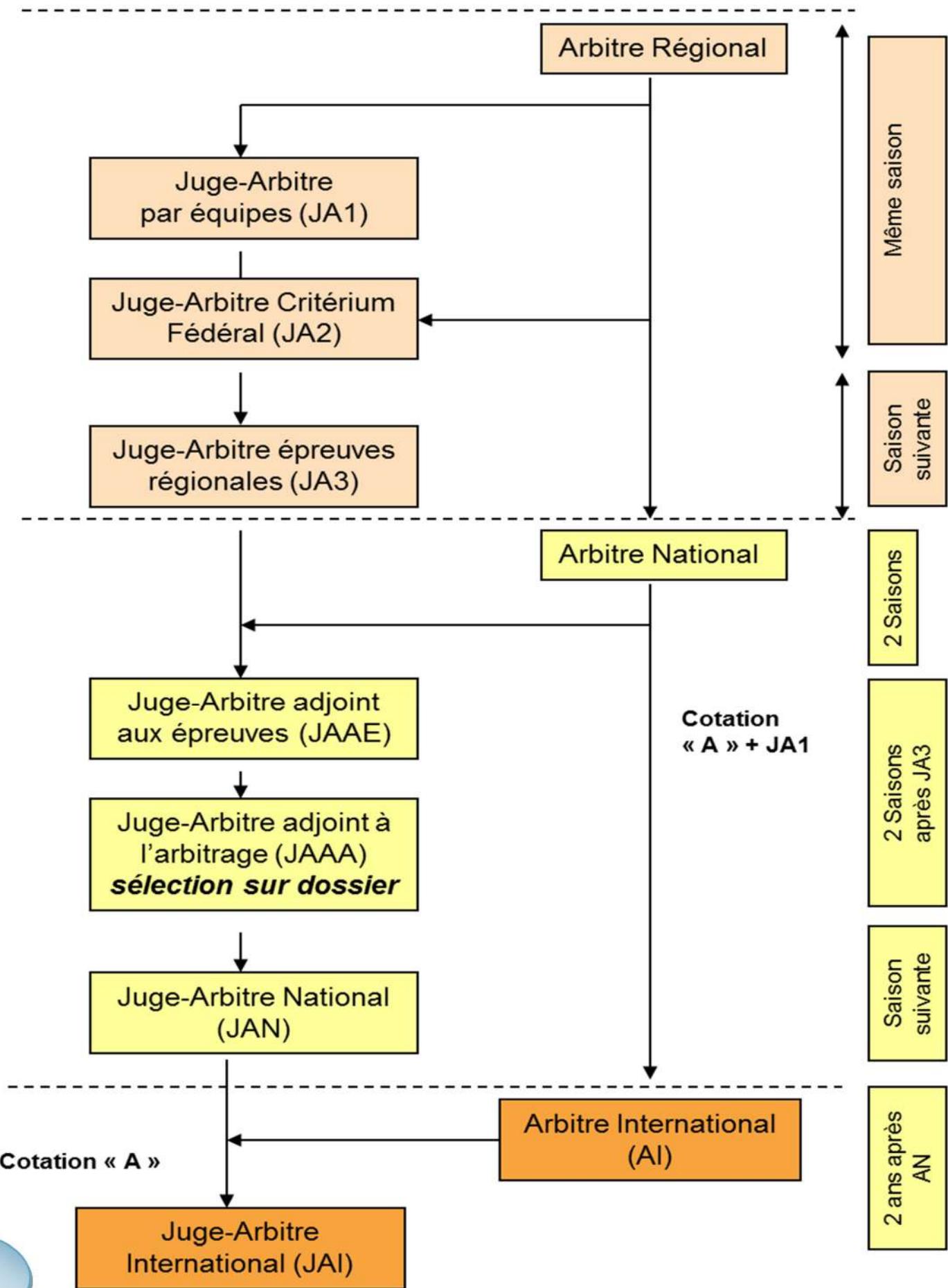
ARBITRE

-

JUGE-ARBITRE

Organigramme des Formations d'Arbitrage

Les parcours de formation



Pourquoi s'orienter vers l'arbitrage

- Connaître les règles du jeu,
- Pouvoir arbitrer ou Juge-Arbitrer des rencontres pour son club et au service du Tennis de Table (sans Arbitre, ni Juge-Arbitre => pas de compétitions)
- Valider des diplômes conduisant à obtenir des compétences pour être bénévole dans son club ou accéder aux compétitions les plus prestigieuses

Nous vous attendons nombreux pour qu'ensuite, les compétitions de vos clubs, comités et ligue soient mieux organisées et répondent aux exigences réglementaires



Comment sont délivrés les grades ?

Pour les stages d'Arbitre Régional, JA1, JA2 et JA3ème degré, la validation s'effectue après la réussite de l'épreuve théorique (questionnaire d'évaluation en fin de formation ou examen écrit) et la réussite d'une épreuve pratique en situation lors d'une compétition officielle et en présence d'un formateur FO ARB/JA ou FO JA2/JA3

ARBITRE REGIONAL

Devenir Arbitre Régional nécessite une formation spécifique et sanctionné par un examen écrit et pratique.

Il consiste à savoir gérer une partie entre deux joueurs ou deux paires de joueurs en double, depuis la vérification de l'aire de jeu, de la table, du filet (avec une pige) et de la conformité des raquettes des joueurs sur une compétition départementale, régionale et PRO A/B.



8 h + 2 demi-journées (pour les examens écrits et pratiques)

En **présentiel**

80 € TTC (examen compris et repas pris en charge par la Ligue)



Accessible handicaps divers => Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription vos besoins en la matière. Nous pourrons ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions ou contacter le référent Handicap Marc-Angelo SOUMAH au 01.55.87.26.99

PMR => Non Accessible

OBJECTIFS

- > Être capable d'arbitrer une partie sur des compétitions régionales ou Nationales de Tennis de Table,
- > Connaître parfaitement les règles du jeu,
- > Utiliser la bonne gestuelle et le bon vocabulaire

1ère session

1er Octobre 2023

Saint-Denis

Clôture le 22 Septembre 2023 à 12h00

2ème session

13 Janvier 2024

Saint-Denis

Clôture le 5 Janvier 2024 à 12h00

PUBLIC

Intérêt pour l'arbitrage Joueurs, dirigeants, parents de joueurs (obligatoirement licenciés Traditionnels FFTT)

MOD. ACCES - PRE REQUIS

Délai d'accès : entre 1 semaine et 2 mois
•Être licencié Compétition FFTT

EFFECTIF

Mini : **3** - Max : **18**
L'IDF se réserve le droit d'annuler la session si le nombre de participants est insuffisant.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours théoriques basés sur des projections sur écran TV des documents PowerPoint (et autres) en salle de formation
- Exercices individuels et en groupe
- Etude de cas concrets
- Echange d'expérience Formateur et stagiaires
- Accès à un espace personnalisé extranet Digi-forma

FORMATEUR

Véronique BEAUSSART
Formatrice habilitée FO ARB/JA1 , Arbitre Internationale

PROGRAMME

Présentation de la formation Arbitre Régional

Présentation et fonctionnement de l'arbitrage

L'arbitre

Définition du langage de l'arbitre, officiels de la partie, tenue et le matériel ...

Déroulement

Entrée dans l'air de jeu, Matériel et tenue des joueurs, choix initial, pér. adaptation

Le service

Recherche du service, service en double

Les situations

Chronomètre, balle en jeu, balle à remettre, point, jeu arrêté, règle accélération...

Règles spécifiques avec un joueur en fauteuil roulant

Evolution du marqueur

Procédure d'arbitrage, remplissage d'une fiche de partie

Modifications / nouveautés

Bilan de la formation / Evaluation de satisfaction

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Feuilles de présence

Questionnaire de satisfaction

Examen écrit sous forme de QCM (convocation ultérieure après la formation sur 1h) **Attention : Un stagiaire ne peut se présenter à l'examen écrit qu'une seule fois par saison sportive**

Après réussite de l'examen écrit passage de l'examen pratique sur une compétition par équipe (1/2 journée)

MODALITES DE CERTIFICATION

Résultats attendus à l'issue de la formation

> Maîtriser parfaitement les règles du jeu et savoir gérer l'arbitrage d'une partie (communication / gestuelle ...)

Modalité d'obtention

> Obtention par certification après participation intégrale à la formation : Réussite à l'examen écrit avec un minimum de 24/30 (QCM 30 questions, env 1h correction comprise)
Attention : un stagiaire ne peut se présenter à l'U.V. 1 (examen écrit) qu'une fois par saison sportive. Réussite à l'examen pratique sur une compétition par équipe = obtention au moins 15 points / 20 => Délivrance d'un Certificat de Capacité Arbitre Régional (par mail)

Détails sur la certification

Arbitre Régional est le 1er grade de la filière arbitrage et est un pré requis pour se lancer dans le Juge-Arbitrage (JA1 / JA2 / JA3 ...) ou bien aller plus loin et devenir Arbitre National ou Arbitre International.

ENGAGEMENT / PRESTATION

> Activité d'arbitre régional par saison : 4 prestations de 6 parties

Recyclage tous les 3 ans => l'inactivité entraîne le recyclage l'année suivante.

JUGE-ARBITRE 1^{er} DEGRE

Devenir Juge-Arbitre 1er degré consiste à apprendre à diriger et à maîtriser une rencontre de Championnat de France par équipe.

Il est en particulier responsable d'établir la feuille de rencontre et les documents officiels qui attestent des résultats de rencontres et permettent d'établir le classement des joueurs en particulier.



8 h + 2 demi-journées (pour les examens écrits et pratiques)

En **présentiel**
+ e-learning pour GIRPE (facultatif)

80 € TTC (*examen compris et repas pris en charge par la Ligue*)

Satisfaction
94%

Réussite
71%



Accessible handicaps divers => Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription vos besoins en la matière. Nous pourrons ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions ou contacter le référent Handicap Marc-Angelo SOUMAH au 01.55.87.26.99

PMR => Non Accessible

OBJECTIFS

> Être capable de diriger les rencontres par équipes de Tennis de Table de tous niveaux (pour Pro A et Pro B, le grade supplémentaire Arbitre National est nécessaire)

1ère session

15 Octobre 2023
à Saint-Denis

Clôture le 6 Octobre 2023 à
12h00

2ème session

21 Janvier 2024
à Saint-Denis

Clôture le 12 Janvier 2024
à 12h00

PUBLIC

Intérêt pour l'arbitrage
Joueurs,
dirigeants / bénévoles

MOD. ACCES - PRE REQUIS

Délai d'accès : entre 1 semaine et 2 mois

- Être licencié Compétition FFTT
- Être majeur
- Être Arbitre Régional ou en cours de formation

EFFECTIF

Mini : **3** - Max : **18**

L'IDF se réserve le droit d'annuler la session si le nombre de participants est insuffisant.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours théoriques basés sur des projections sur écran TV des documents PowerPoint (et autres) en salle de formation
- Exercices individuels et en groupe
- Etude de cas concrets
- Echange d'expérience
- Formateur et stagiaires
- Accès à un espace personnalisé extranet Digi-forma

FORMATEUR

Véronique BEAUSSART

Formatrice habilitée FO ARB/
JA1 , Arbitre Internationale

PROGRAMME

Présentation de la formation Juge-Arbitre 1er degré

Présentation et fonctionnement du juge-arbitrage

Relation avec les commissions d'arbitrage (départemental / régional et fédéral)

Le rôle et les missions du JA

Rôle, matériel, tenue, horaires et retards, absence d'une équipe, conditions de jeu, échauffement des joueurs...

Le remplissage de la feuille de rencontre

Composition des équipes, qualification des joueurs, l'arbitrage, la rencontre

Les problématiques du juge-arbitre

Réserves, réclamations, discipline – cas pratiques, envoi du rapport et de la feuille, timing de la rencontre

Modifications / nouveautés

Bilan de la formation / Evaluation de satisfaction

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Feuilles de présence

Questionnaire de satisfaction

Passage de 2 UV écrites (convocation ultérieure après la formation sur 1h)

Attention : Un stagiaire ne peut se présenter à l'examen écrit qu'une seule fois par saison sportive

Après réussite de l'examen écrit passage de l'examen pratique sur une compétition régional par équipe (1/2 journée)

MODALITES DE CERTIFICATION

Résultats attendus à l'issue de la formation

> Maîtriser parfaitement la direction des épreuves par équipes, techniquelement et humainement

Modalité d'obtention

> Obtention par certification après participation intégrale à la formation :

> Passage de 2 UV écrites :* obtenir au moins 24/30 à UV1 (à la suite de la formation) et 30/40 à UV2

> Vous serez ensuite sollicité par l'examinateur pour le passage de l'UV pratique sur une compétition régional par équipe : obtenir au moins 34/40

Validation par un Certificat de Capacité Juge-Arbitre 1er degré (envoyé uniquement par mail)

Détails sur la certification

JA1 est le 2ème grade de la filière arbitrage et est un pré requis pour se lancer vers le Juge-Arbitre 3ème degré ou bien aller plus loin et devenir Juge-Arbitre National ou International.

ENGAGEMENT / PRESTATION

> Activité du Juge-Arbitre par saison : 3 prestations

Recyclage tous les 3 ans => l'inactivité entraîne le recyclage l'année suivante.

JUGE-ARBITRE 2^{ème} DEGRE

Le Juge-Arbitre 2ème degré apprend à diriger et à maîtriser une rencontre de Critérium Fédéral—niveau Départemental et Régional. Il doit tout particulièrement s'imprégner du règlement de l'épreuve et la préparer, puis en assurer le bon déroulement et prendre les décisions qui s'imposent et enfin transmettre les résultats et un rapport à la commission concernée.



16 h En Présentiel

+ le 14 Octobre 2023 : examen écrit
+ 1/2 journée pour l'examen pratique



180 € TTC
(examens et repas compris)

**Satisfaction
96%**

**Réussite
100%**

Accessible handicaps divers => Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription vos besoins en la matière. Nous pourrons ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions ou contacter le référent Handicap Marc-Angelo SOUMAH au 01.55.87.26.99



PMR => Non Accessible

OBJECTIFS

> Être capable de diriger et gérer les compétitions de Critérium Fédéral de Tennis de Table (niveau départemental et régional).

- . Savoir établir l'horaire général de l'épreuve (H.G.)
- . Connaître parfaitement la mise en poules et la gestion des tableaux associés
- . Savoir appliquer le tirage au sort du Critérium Fédéral
- . Savoir gérer la salle

1 session / année sportive

30 Septembre et 1er Octobre 2023
à Saint-Denis

Clôture le 18 Septembre 2023 à minuit

PUBLIC

Intérêt pour l'arbitrage
Joueurs,
dirigeants / bénévoles

MOD. ACCES - PRE REQUIS

Délai d'accès : entre 2 semaines et 4 mois
• Être licencié Compétition FFTT
• Être majeur
• Être Arbitre Régional

EFFECTIF

Mini : **2** - Max : **8**

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours théoriques
- Exercices individuels et en groupe
- Etude de cas concrets
- Echange d'expérience
- Formateur et stagiaires
- Accès à un espace personnalisé extranet Digi-forma

Matériels pédagogiques utilisés : Grand écran TV

FORMATEUR

Christophe HEYMAN

Emmanuel BARCELO

Formateurs habilitations nationales FO JA2/JA3

PROGRAMME

- Connaître le règlement du Critérium Fédéral
- Apprentissage de la gestion sportive (mise en poule, classement des poules, élaboration et suivi des tableaux spécifiques du CF)
- Apprentissage de l'utilisation basique de SPID-Déconnecté

Modifications / nouveautés

Bilan de la formation / Evaluation de satisfaction

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Feuilles de présence

Exercices entre chaque séance de visioconférence

Questionnaire de satisfaction

Examens écrits

Après réussite de l'examen écrit passage de l'examen pratique sur une compétition du Critérium Fédéral

Attention : L'U.V. 1 ne peut être conservé que 2 fois en cas d'échec à l'examen pratique.
Un stagiaire ne peut se présenter à l'U.V. 1 (examen écrit) que 2 fois et pas 2 années consécutives par saison sportive.

MODALITES DE CERTIFICATION

Résultats attendus à l'issue de la formation

- > Maîtriser parfaitement les règles de l'arbitrage et du Juge-Arbitrage et savoir gérer les épreuves de Critérium Fédéral Départemental et Régional

Modalité d'obtention

- > Obtention par certification après participation intégrale à la formation
- > Obtention d'au moins 8/12 au QCM arbitrage
- > Réussite à l'UV1 sur place et obtenir un total d'au moins 170/200

*L'U.V. 1 ne peut être conservé que 2 fois en cas d'échec à l'examen pratique.
Un stagiaire ne peut se présenter à l'U.V. 1 (examen écrit) que 2 fois et pas 2 années consécutives par saison sportive.*

- > Réussite de l'examen pratique sur un tour du Critérium Fédéral et obtenir au moins 15/20Validation par un Certificat de Capacité Juge-Arbitre 2ème degré (envoyé uniquement par mail)

Détails sur la certification

- > Juge-Arbitre 2ème degré est un pré requis obligatoire pour s'inscrire à la formation Juge-Arbitre 3ème degré la saison suivante.

JUGE-ARBITRE 3^{ème} DEGRE



Le Juge-Arbitre 3ème degré apprend à diriger et à maîtriser les épreuves régionales de Ligue comme le tournoi régional. Il doit tout particulièrement connaître le règlement des épreuves concernées, de le préparer et d'en assurer ensuite le bon déroulement avec tous les aléas possibles.

15 h (5 séances en visio)

+ 2 demi-journées (pour les examens écrits et pratiques)

En Distanciel

180 € TTC (examen compris)

**Satisfaction
96%**

**% Réussite
Passage examen
Sur 2023/2024**

Accessible handicaps divers => Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription vos besoins en la matière. Nous pourrons ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions ou contacter le référent Handicap Marc-Angelo SOUMAH au 01.55.87.26.99



PMR => Non Accessible

OBJECTIFS

> Être capable de diriger et gérer les épreuves de régionales de ligue de Tennis de Table.

- . Savoir établir l'Horaire Général en fonction de tous les paramètres.
- . Savoir organiser le Plan de Montage de la Salle et le Plan d'Occupation des Table
- . Savoir effectuer le tirage au sort
- . Être capable de coordonner l'équipe d'organisation et donner les détails de l'organisation, les rôles de chacun : consignes, directives précises ...

1 session / année sportive

**A partir du 11 Mars 2024
À définir avec les stagiaires inscrits
Examens en présentiels
Clôture le 9 Février 2024**

PUBLIC

Intérêt pour l'arbitrage
Joueurs,
dirigeants / bénévoles

MOD. ACCES - PRE REQUIS

-Délai d'accès : entre 2 semaines et 4 mois
-Nécessité pour les stagiaires d'avoir accès à un moyen de télécommunication (ordinateur sonorisés et avec un accès à internet).

- Être licencié Compétition FFTT
- Être JA1 + avoir effectué au moins les 3 prestations obligatoires au cours de la saison
- Être JA2 (saison N-1) + avoir encadré obligatoirement 1 tour de Critérium Fédéral Dép. ou Rég. sur les 2 saisons précédentes

EFFECTIF

Mini : **2** - Max : **6**

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours théoriques en visioconférence via Zoom
- Exercices individuels et en groupe
- Etude de cas concrets
- Echange d'expérience Formateur et stagiaires
- Accès à un espace personnalisé extranet Digi-forma

FORMATEUR

Christophe HEYMAN

Frédéric FOUCHEARD

Emmanuel BARCELO

Formateurs habilitations nationales FO JA2/JA3
Expérience de la visioconférence

PROGRAMME

- Présentation (formateur et stagiaires) et déroulement de la formation JA3 à distance
 - Connaissance du règlement de toutes les compétitions régionales
 - Gestion sportive, mise en oeuvre des différentes techniques (poules, tableaux, tirage au sort)
 - Organisation d'une compétition (horaire général, plan de salle et plan d'occupation des tables ...)
 - Notions de conduite d'une compétition et psychologie du Juge-Arbitre
- Bilan et clôture de la formation (synthèse).

Se fait sous forme de 3 modules de formation niveau 2 : Poules, Tableaux et préparation d'une compétition.

Pour chaque module, les stagiaires auront un ou des exercices à rendre aux formateurs pour correction entre les sessions de visioconférences

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Feuilles de présence

Autoévaluation en amont

Vérification des acquis avant et après chaque session en distancielle par des exercices à retourner aux formateurs

Questionnaire de satisfaction

Examens écrits

Après réussite de l'examen écrit passage de l'examen pratique sur une compétition régionale (tournoi)

MODALITES DE CERTIFICATION

Résultats attendus à l'issue de la formation

> Maîtriser parfaitement les règles du jeu et la gestion de tournoi régional

Modalité d'obtention

> Obtention par certification après participation intégrale à la formation

> Obtention d'au moins 8/12 au QCM arbitrage et 6/10 aux départage et 6/10 à la mise en poules

> Réussite à l'UV1 sur place et obtenir un total d'au moins 170/200

L'U.V. 1 ne peut être conservé que 2 fois en cas d'échec à l'examen pratique.

Un stagiaire ne peut se présenter à l'U.V. 1 (examen écrit) que 2 fois et pas 2 années consécutives par saison sportive.

> Réussite de l'examen pratique sur un tournoi régional et obtenir au moins 15/20

Validation par un Certificat de Capacité Juge-Arbitre 3ème degré (envoyé uniquement par mail)

SELECTION IDF ARBITRE NATIONAL

Pour devenir Arbitre National, long est le chemin. Ceci est une première sélection Ile-de-France (également sur sélection) pour se présenter à la sélection AN de la FFTT, qui elle-même est une sélection avant de pouvoir se présenter aux 3 jours d'examens de la FFTT.



Maximum 11 h En présentiel

Partie théorique : 7h

Partie pratique si niveau suffisant : 4h



70 € TTC (*repas pris en charge par la Ligue*)



Accessible handicaps divers => Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription vos besoins en la matière. Nous pourrons ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions ou contacter le référent Handicap Marc-Angelo SOUMAH au 01.55.87.26.99

PMR => Non Accessible

OBJECTIFS

> Pouvoir se présenter à la pré sélection Nationale de l'examen de la FFTT (validation de la candidature par l'IDF) dans les meilleures conditions de préparation pour l'arbitrage du haut niveau

1 session / année sportive

Partie théorique : le 12 Novembre 2023 à Saint-Denis
Partie pratique : le 15 Décembre 2023 sur le tournoi

Rég. Féminin

Clôture le 31 Octobre 2023

PUBLIC

Intérêt pour l'arbitrage de haut niveau

MOD. ACCES - PRE REQUIS

Délai d'accès : entre 1 semaine et 2 mois

• Être licencié Compétition FFTT

• Être Diplômés Arbitre Régional depuis 2 saisons

• Avoir une grande expérience régionale reconnue par la CRA (**SUR SELECTION**)

- 3 inscriptions maximum à la pré sélection IDF

EFFECTIF

Mini : 2 - Max : 6

MOYENS PEDAGOGIQUES

• Cours théoriques basés sur des projections sur écran TV des documents PowerPoint (et autres) en salle de formation

• Etude de cas concrets

FORMATRICE

Véronique BEAUSSART

Formatrice habilitée FO AN,
Arbitre Internationale

PROGRAMME / DÉROULEMENT

- Présentation et Principes de la pré sélection Nationale sur les CFR 2024 et de l'examen Arbitre National sur des Championnats de France 2024
 - Connaissance approfondie des règles du jeu => QCM d'Arbitre Régional et débriefing et rappels des règles et méthodologie
 - Mise en condition avec un QCM Arbitre National => débriefing et questions
 - Conseils sur la mise en pratique
- Bilan de la journée / Evaluation de satisfaction

Partie pratique si le candidat satisfait au niveau exigé sur la partie théorie :

- Application des procédures d'arbitrage pour le Haut Niveau sur le Tournoi Régional Féminin

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Feuilles de présence
- QCM Arbitre Régional
- Exemple de QCM Arbitre National
- Questionnaire de satisfaction

MODALITÉS DE SELECTION POUR LE NIVEAU NATIONAL

Résultats attendus à l'issue de la sélection IDF

- > Maîtriser parfaitement les règles du jeu de tennis de table
- > Application des procédures d'arbitrage pour le haut niveau

Modalité de sélection Nationale

- > Etre Diplômés Arbitre Régional (AR) depuis 2 saisons (si licenciés traditionnels à la FFTT)
- > Avis motivé de la Commission Régionale Arbitrage de la Ligue IDF TT

Détails

La Ligue doit envoyer l'inscription à la pré sélection d'Arbitre National à la FFTT avec l'avis motivé de la C.R.A., le tout accompagné de votre chèque de 340 € (remboursement de la FFTT de 170 € en cas de non sélection à l'examen).

Important : Vous devrez impérativement remettre au plus tard le jour de la sélection Nationale (Février 2024, une fiche d'activité de 6 prestations de 4 parties de simple

et 1 ou 2 de parties de doubles dont 2 prestations encadrées par un formateur FO AN (les prestations encadrées seront celles se déroulant lors de la présélection IDF, par contre, pour les autres, nous vous conseillons vivement d'anticiper l'obtention de ces prestations et de ne pas vous y prendre au dernier moment !).

- Lors de cette Sélection nationale, les stagiaires seront mis en condition avec débat, test écrit et pratique. Les stagiaires retenus seront convoqués pour participer à l'examen d'Arbitre National.

SPID-DECONNECTE

Devenir Spideur consiste à apprendre à organiser et gérer une compétition de Tennis de Table sur SPID-Déconnecté.



7 h

En présentiel



80 € TTC

(repas pris en charge par la Ligue)

**Satisfaction
95%**



Accessible handicaps divers => Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription vos besoins en la matière. Nous pourrons ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions ou contacter le référent Handicap Marc-Angelo SOUMAH au 01.55.87.26.99

PMR => Non Accessible

OBJECTIFS

> Être capable de préparer et de gérer informatiquement sur SPID-Déconnecté des compétitions de tennis de table.

Date session

Dimanche 17 Décembre 2023
à Saint-Denis

Clôture le 1er Décembre 2023

PUBLIC

Personne susceptible d'être en charge de la préparation et de la gestion informatique des épreuves
- JA2 / JA3 / membres des comités départementaux ...)

MOD. ACCES - PRE REQUIS

Délai d'accès : entre 2 semaines et 2 mois

• Être licencié Compétition FFTT

• Amener un ordinateur avec Windows 2000 ou Windows Me ou Windows XP ou SEVEN ou VISTA ou 8 ou 10 ainsi qu'Excel installés.
(W98 n'est pas compatible)

EFFECTIF

Mini : 5 - Max : 8

MOYENS PEDAGOGIQUES

• Cours théoriques basés sur des projections sur écran TV des documents PowerPoint (et autres) en salle de formation
• Travaux dirigés sur micro-ordinateur
• Etude de cas concrets
• Echange d'expérience Formateur et stagiaires
• Accès à un espace personnalisé extranet Digi-forma

FORMATEUR

Gaetan GOUBERT

Formateur habilité et détenteur du titre de formateur FO JA2-JA3

PROGRAMME

-Présentation de la formation SPID-D

Présentation et déroulement, contenu, horaire

-Préparation d'une épreuve avec SPID-D

-Gestion d'une épreuve avec SPID-D

-Remontée des résultats vers SPID

Bilan de la formation / Evaluation de satisfaction

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Feuilles de présence

Autoévaluation en amont et en aval

Questions orales

Mises en situation informatique => Travaux dirigés sur micro-ordinateur

Questionnaire de satisfaction

Certificat de réalisation de l'action de formation.

MODALITES DE CERTIFICATION

Résultats attendus à l'issue de la formation

- > Savoir parfaitement préparer et gérer une compétition de Tennis de Table sur SPID

Modalité d'obtention

- > Pas certification mais participation intégrale à la formation
- > Délivrance d'une attestation en fin de formation par mail.



**Catalogue des formations
2023 - 2024**



**FORMATION Continue
et
DIRIGEANT**

De Nouvelles formations proposées pour la saison 2023-2024



**CES FORMATIONS S'ADRESSENT À TOUS BÉNÉVOLES/
DIRIGEANTS OU À L'ENCADREMENT TECHNIQUE**

(SELON LES FORMATIONS CONCERNÉES)

En plus des formations reconduites de **PSC1**, **Sensibilisation aux Violences Sexuelles**, **Ping Santé Bien-Être mod. A** et **Accueillir et Animer une séance TT**



Nouveau

Sensibilisation aux Gestes Qui Sauvent (GSQ)

Animateur Ping VR

AQSA—Module 1 Sport Adapté

L'Art de Coacher son coéquipier

Sensibilisation aux Gestes Qui Sauvent (GSQ)

La FFTT a relancé toutes les ligues **pour faire appliquer l'obligation de qualification aux premiers secours des arbitres et juges-arbitres pour 2023/2024.**

L'obligation de formation aux gestes de premiers secours est inclue dans le décret 2021-758 du 11 juin 2021, selon les conditions suivantes :

« Art. D. 211-101.-Chaque fédération agréée organise la formation des arbitres et juges intégrant, dans le respect des dispositions de l'article L. 726-1 du code de la sécurité intérieure, une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent d'après les référentiels élaborés par la direction générale de la sécurité civile du ministère de l'intérieur. » La possession par un arbitre ou juge d'une qualification aux "premiers secours", telle que le PSC1 ou un équivalent, ou d'une attestation de sensibilisation aux gestes qui sauvent (GSQ), dispense son titulaire de la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent dans le cadre de sa formation d'arbitre ou juge. »



PUBLIC

Tous les arbitres et juges-arbitres n'étant pas titulaire d'une qualification de 1er secours.

MOD. ACCES - PRE REQUIS

Délai d'accès : entre 2 semaines et 2 mois

- Être licencié traditionnel FFTT
- Être Arbitre ou JA1
- A partir de 10 ans

EFFECTIF

Jusqu'à **15** pour 1 formateur

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Exposés traditionnels et participatifs
- Démonstration en miroir
- Études de cas
- Ateliers de répétition du geste
- Mises en situations
- Matériels de 1er secours
- 1 mannequin
- Défibrillateur de formation

FORMATEUR

Formateur PAE F PSC / PAE F PS
Formateur SST
Majeur, titulaire du PSC1 datant de moins de 3 ans

2 h En présentiel

Formation totalement prise en charge par la Ligue IDF TT (50€ TTC)

OBJECTIFS

- > Assurer la sécurité de soi-même, de la victime ou de toute autre personne ;
- > Transmettre au service de secours d'urgence, les informations nécessaires à son intervention ;
- > Réagir face à une hémorragie externe ;
- > Installer la victime dans une position d'attente adaptée ;
- > Réagir face à une victime en arrêt cardiaque ;
- > Utiliser un défibrillateur automatisé externe.

Accessible handicaps divers => Cf. p.5

PMR => Accessible



PROGRAMME

- Accueil et présentation
- Protection (dont l'attaque terroriste)
- Alerte
- Conduite à tenir face à un saignement abondant
- Victime qui a perdu connaissance et ne respire pas
- Compressions thoraciques avec utilisation du défibrillateur
- Victime qui a perdu connaissance et respire
- Conclusion



SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Feuilles de présence

L'attestation est délivrée aux personnes qui auront :

- Participé à toutes les phases de la formation ;
- Réalisé tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique ;
- Participé une fois au moins, comme sauveteur, à une activité d'application (cas concret, exercice de simulation).

MODALITES DE VALIDATION

Résultats attendus à l'issue de la formation

> Constituer pour les citoyens la première marche vers un parcours de citoyen-sauveteur qui s'étoffera tout au long de leurs vies

Modalité d'obtention

> Participation intégrale aux 2 heures de formation

Détails sur la validation

Délivrance d'une attestation GSQ par la Protection Civile

- COMPLÉTER MA FORMATION

Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)

Pour approfondir les connaissances et compétences acquise par votre formation GQS, pour valoriser votre profil professionnel (petit plus sur le CV), ou pour l'accès à certains métiers nécessitant le PSC1.

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Pour devenir un acteur majeur de votre entreprise, chargé de porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise, et de mettre en oeuvre des actions de prévention.

**1 session ou plusieurs
En fonction de la nécessité**

16 Septembre 2023

À Fontenay-aux-roses (92)

Clôture le 8 Sept. 2023 à midi

Prévention et Secours Civiques 1er niveau

Parce que l'on ne sait jamais ce que la vie nous réserve, être capable de porter secours dans tous les moments de la vie quotidienne, scolaire, professionnelle et sociale s'apprend. **La formation PSC 1 est ouverte à toute personne** (d'au moins 10 ans) qui doit acquérir **les savoirs et les comportements nécessaires pour prévenir une situation de danger, se protéger et porter secours.**



7 h En présentiel



80 € TTC
(repas pris en charge par la Ligue)



Accessible handicaps divers => Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription vos besoins en la matière. Nous pourrons ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions ou contacter le référent Handicap Marc-Angelo SOUMAH au 01.55.87.26.99

PMR => Non Accessible



PUBLIC

Ouverte à tous les publics (sportif ou non)
À partir de 10 ans

MOD. ACCES - PRE REQUIS

Délai d'accès : entre 2 semaines et 4 mois
● À partir de 10 ans

EFFECTIF

Mini : 4 - Max : 10

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Remue-méninges
- L'étude de cas d'amorçage
- L'exposé
- Les démonstrations pratiques
- L'atelier d'apprentissage du geste et du matériel
- Le cas concret

FORMATEUR

Titulaire a minima du PICF-PAEFPSC (Pédagogie Initiale et commune de Formateur - Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur PSC), formateur SST et secouriste actif à la Protection Civile

OBJECTIFS

- > Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants ;
- > Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté ;
- > Réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne.

PROGRAMME

> Présentation de la formation

La formation est découpée en neuf parties, permettant d'envisager les principales situations auxquelles les participants peuvent être confrontés :

1. Malaises et alerte
2. Plaies et protection
3. Les brûlures
4. Les traumatismes
5. Les hémorragies externes
6. Obstruction des voies aériennes par un corps étranger
7. Perte de connaissance
8. Arrêt cardiaque et alerte
9. Alertes aux populations



MODALITES DE CERTIFICATION

Résultats attendus à l'issue de la formation

- > Être capable d'effectuer les gestes de premiers secours d'urgence données aux blessés et malades afin d'assurer la survie de la personne avant l'arrivée de personnes compétentes.

Modalité d'obtention

- > Délivré après participation à l'ensemble de la formation, ayant réalisé tous les gestes de premiers secours lors des phases d'apprentissage et participé au moins une fois en tant que sauveteur à un cas concret au cours de la formation.

Détails sur la certification

Diplôme PSC1 délivré par la Protection Civile par mail. Ce diplôme est l'équivalence de l'ancien AFPS. Formation continue non obligatoire mais vivement conseillée tous les 3 ans. Le PASC1 est parfois un pré requis obligatoire pour des formations professionnelles (DEJEPS ...). Ce certificat est reconnu par les services de l'Etat.

1 session / année sportive

Samedi 13 Janvier 2024

à Saint-Denis

Clôture le 26 Décembre 2023 minuit

PING SANTE BIEN-ÊTRE – Module A

Animateur de Sport Santé Bien-Être

14 h En présentiel

Coût en fonction du statut

Salarié d'un club de TT cotisant à l'AFDAS :

Demande de prise en charge collective auprès de l'AFDAS faite par la Ligue IDF TT

(=> **possible à partir de 6 salariés TT**)

Si pas assez de salariés : 180 € TTC

Bénévole et Animateur Fédéral (AF): 180 € TTC
(repas non compris)



Satisfaction
84%

Réussite
100%

ENCADRER LE "PING SANTÉ BIEN-ÊTRE"



Accessible handicaps divers => Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription vos besoins en la matière. Nous pourrons ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions ou contacter le référent Handicap Marc-Angelo SOUMAH au 01.55.87.26.99



PMR => Accessible

OBJECTIFS

Le titulaire du diplôme sera capable d'évaluer la motivation, la condition et le niveau d'activité physique du pratiquant, d'assurer l'éducation pour la santé et/ou participer à une éducation thérapeutique par la pratique du tennis de table et de concevoir et co-construire un programme d'activité physique adapté.

3 Blocs de Compétences (BC) à acquérir :

- BC 1 = être capable de mobiliser les connaissances sur les caractéristiques de l'activité physique adaptée
- BC 2 = être capable d'évaluer la situation du patient en incluant l'identification de freins, leviers et facteurs motivationnels
- BC 3 = être capable d'encadrer des publics n'ayant aucune limitation fonctionnelle

PUBLIC

- Educateurs bénévoles et animateurs
- Educateur sportif de TT

MOD. ACCES - PRE REQUIS

Délai d'accès : entre 1 et 4 mois

- Être licencié Compétition FFTT
- Être mini. titulaire du grade **d'Animateur Fédéral** ou équivalences APA (Activité physique adaptée) ou E3S (Educateur spécialisé en sport santé)

EFFECTIF

Mini : **6 salariés TT** - Max : **15 tous statuts**

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Alternance de phases théoriques et de mises en pratique », cours (PPT) et contenu multimédia (vidéo)
- Théorie, échanges et expérimentation pratique, exercices en salle avec mise en application

FORMATEUR

Lucie COULON et Grégory

BARRAULT

CTS, Coordinatrice fédérale
« Ping Santé »

PROGRAMME PREVISIONNEL

Bloc 1 Être capable de mobiliser les connaissances sur les caractéristiques de l'activité physique adapté	-Connaissance du cadre réglementaire du sport santé (Théorie) -Connaissances et caractéristiques des pratiquants (Théorie) -Découverte de l'activité physique adaptée (Théorie)
Bloc 2 Être capable d'évaluer la situation du patient en incluant l'identification de freins, leviers et facteurs motivationnels	-Connaissances et utilisation des tests d'évaluation de la forme (Théorie et Pratique) -Connaissances des principes d'intervention en sport santé (Théorie)
Bloc 3 Être capable d'encadrer des publics n'ayant aucune limitation fonctionnelle ou des limitations minimales	-Création et animation de séance (Théorie et Pratique) -Mise en place et compréhension des évaluations de la séance/ programme (Théorie et Pratique)

MODALITES DE CERTIFICATION

Résultats attendus à l'issue de la formation

Le titulaire du diplôme sera capable d'évaluer la motivation, la condition et le niveau d'activité physique du pratiquant, d'assurer l'éducation pour la santé et/ou participer à une éducation thérapeutique par la pratique du tennis de table et de concevoir et co-construire un programme d'activité physique adapté.

Modalité d'obtention

Les stagiaires seront évalués sur les 3 blocs de compétences par des quizz et des évaluations formatives en cours de formation. Tous les indicateurs indiqués dans la grille de certification doivent être acquis pour valider les 3 blocs de compétences.

> Le Quizz fédéral qui permet d'évaluer en fin de formation le niveau de connaissance théorique sur le Ping Santé-Bien-être. Le Quizz fédéral est renouvelé tous les ans, Un pourcentage de 50% de critères validés permet la validation des items spécifiques à chacun des 3 blocs de compétence.

> L'évaluation formative, réalisée en cours de formation, où les stagiaires sont observés lors de "face à face" pédagogiques sur la mise en application d'exercices/ séances construites durant la formation. L'évaluation formative est constituée :

- d'une conception d'une fiche pédagogique d'une séance,
- d'une observation et évaluation mise en place, en binôme ou trinôme, d'exercices adaptés suivie d'un debriefing collectif entre pairs.

Détails sur la certification

Le diplôme a une durée de validité illimitée. Cependant, le diplôme n'est valable que si le titulaire du diplôme est licencié à la FFTT.



1 session / année sportive

24 et 25 Juin 2024

Au CREPS à Châtenay-Malabry (externat)

**Tous statuts confondus
Clôture le 31 Mai 2024**

Sensibilisation « Prévention des violences sexuelles »

2 h En Distanciel

25€ : Intégralement pris en charge par la Ligue IDF TT



Accessible handicaps divers => Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription vos besoins en la matière. Nous pourrons ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions ou contacter le référent Handicap Marc-Angelo SOUMAH au 01.55.87.26.99

PMR => Accessible (en fonction du lieu d'accueil)



OBJECTIFS

- > Prévention aux risques de violences sexuelles, de bizzutage et de harcèlement en milieu sportif,**
- > Eveiller les consciences des professionnels** sur le sujet des violences sexuelles et de la pédocriminalité, ainsi que l'accompagnement et l'aide aux victimes .

En partenariat avec



PUBLIC

- Educateurs sportifs bénévoles ou salariés,**
- Dirigeants de clubs,**
- Bénévoles**

MOD. ACCES - PRE REQUIS

Délai d'accès : entre 2 semaines et 4 mois

•Réservée aux adultes
(format différent lorsque cela s'adresse à des jeunes)

EFFECTIF

Mini : 3 - Max : 30

MOYENS PEDAGOGIQUES

- espaces de parole,
- les échanges

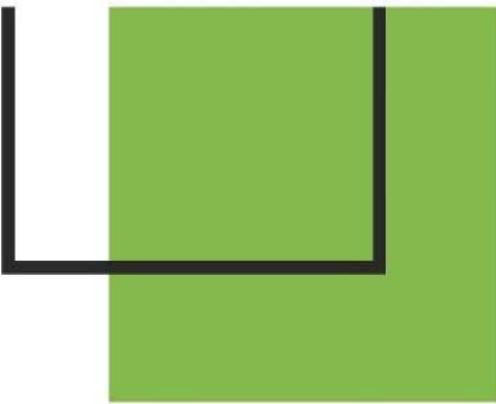
SUIVI DE L'EXÉCUTION

- Feuilles de présence numérique via notre logiciel Digiforma
- Participation active à cette action de sensibilisation
- Questions orales
- Questionnaire de satisfaction
- Attestation de participation.

FORMATEUR

Charlyne TYRE

Formation d'éducatrice spécialisée en protection de l'enfance et accompagnement des adolescents en difficultés

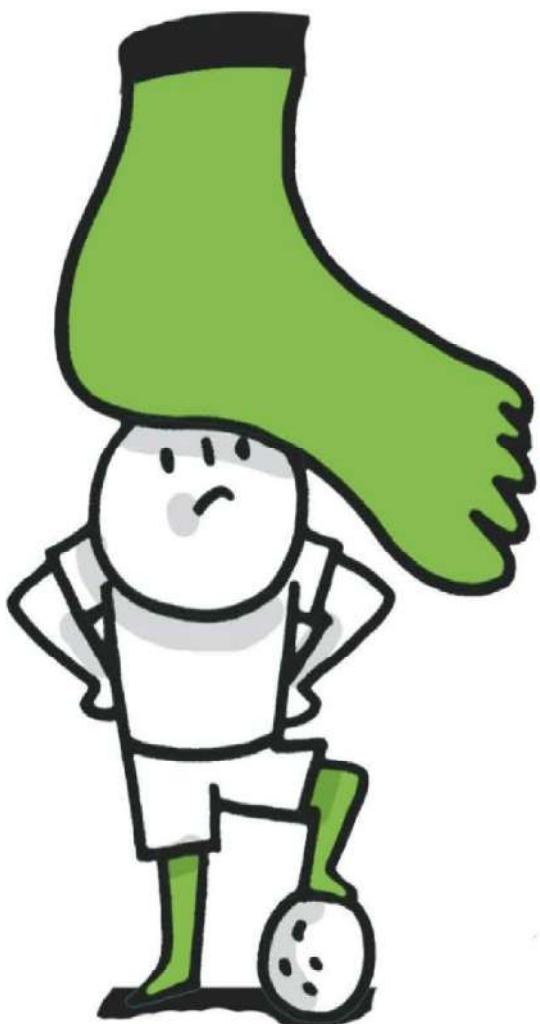


LIGUE ILE-DE-FRANCE
DE TENNIS DE TABLE

Session de sensibilisation

Prévention des
violences sexuelles

FORMATION A
DESTINATION DE TOUS
EDUCATEURS &
BENEVOLES



1 session / année sportive

Date indéterminée

Clôture le (à venir)

*Engagez-vous
dans la lutte !*

Animateur Ping VR

Réalité Virtuelle

Le Ping VR est une pratique du Tennis de Table en réalité virtuelle. Equipé d'un casque VR spécifique et du jeu Eleven Tennis de Table, vous pouvez jouer partout en intérieur dans un espace libre mais défini de 6m2 environ.

Quel intérêt ?

Compléter sa pratique si on ne peut pas jouer souvent ou sortir de chez soi, augmenter la pratique du débutant adulte ou jeune, s'amuser au ping différemment !

Mais aussi le jeu permet :

- D'entretenir ses capacités physiques (Ping Santé) de manière ludique,
- De s'entraîner et de progresser avec la machine à balles (robot),
- De perfectionner son service (prise en compte règlementaire)
- De travailler sa précision avec un jeu de visée de cibles (classement mondial)
- Participer à des tournois organisés (Facebook et discord Eleven monde ou Eleven France)
- De défier des joueurs du monde entier (connexion internet requise) et rentrer dans un classement mondial

14h En présentiel

Coût en fonction du statut

Salarié d'un club de TT cotisant à l'AFDAS :

Demande de prise en charge collective auprès de l'AFDAS faite par la Ligue IDF TT

(=> **possible à partir de 6 salariés TT**)

Si pas assez de salariés : 120 € TTC

Bénévole : 120 € TTC
(repas compris)

OBJECTIFS

- > Être capable d'appréhender le développement fédéral de la Réalité Virtuelle (VR)
- > D'utiliser le matériel et les outils Ping VR
- > D'utiliser l'outil dans une démarche d'apprentissage,
- > D'animer une pratique VR



PUBLIC

- Educateurs bénévoles et professionnels de TT
- Intérêt pour la réalité virtuelle et les nouvelles pratiques

MOD. ACCES - PRE REQUIS

Délai d'accès : entre 1 et 4 mois

- Être licencié Compétition FFTT
- Être minimum Animateur Féderal

EFFECTIF

Mini : **6 salariés TT** - Max : **12 tous statuts confondus**

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques interactives (ateliers, mises en situation pratique, théorie, échanges de bonne pratique, exercices et débriefings)

FORMATEUR

Grégory BARRAULT et Baptiste ANSOLA

Expert en Ping VR

Accessible handicaps divers => Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription vos besoins en la matière. Nous pourrons ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions ou contacter le référent Handicap Marc-Angelo SOUMAH au 01.55.87.26.99
PMR => NON Accessible

PROGRAMME PREVISIONNEL

> Faire Familiariser les pratiquants :

- avec le matériel adapté VR
- Les autres fonctionnalités (arbre)
- Les mini jeux
- S'orienter sur les sites VR

> Faire utiliser l'outil dans une démarche d'apprentissage :

- L'Intelligence Artificielle du jeu comme échauffement, pratique et entraînement
- Entrainer les pratiquants dans une salle
- Configurer le robot et adapter l'intensité en fonction des publics

> Animer une pratique VR :

- Adapter l'organisation de l'animation en fonction du lieu (extérieur, salle)
- Animer une séance de VR dans une salle
- Proposer et faire un match en ligne
- Construire un tournoi Challenge
- Diffuser en ligne (streamer) des parties
- A l'issue de la formation en présentiel, et de la validation des blocs de compétence, le stagiaire organise et anime un évènement PingVR de 7h en structure

MODALITES DE CERTIFICATION

Résultats attendus à l'issue de la formation

Savoir utiliser le matériel, le faire utiliser et animer une séance de Ping VR en s'adaptant au lieu et aux différents publics

Modalité d'obtention

Présence complète à la formation + réalisation des 7h en structure

Valider 3 blocs de compétences sur les 4 identifiés dont obligatoirement le BC 2 et le BC 3.

En fin de formation en présentiel, les connaissances théoriques liées à cette formation sont évaluées par un questionnaire final (quizz) qui permettra de valider le bloc de compétence 1 (BC1) => obtention d'au moins 28 points sur 40.

Les évaluations des compétences liées à l'animation (BC2, BC3 et BC4) dans le cadre d'une séance de PingVR seront réalisées sous la forme d'une évaluation formative réalisée lors des mises en situation pratique et qui sont retranscrites en compétences dans la grille de certification => validation de chaque bloc (BC2, BC3 et BC4) en obtenant au moins 50% des indicateurs de chacun de ces blocs de compétence.=> Délivrance d'un diplôme FFTTAnimateur de Ping VR

1 session programmée et plus si besoin

19 et 20 Octobre 2023 à Saint-Denis

Pour tous les statuts

Clôture le 3 Octobre 2023 (en fonction de la place restante)

AQSA—Module 1

Sport Adapté

L'Attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA) est une formation complémentaire qui favorise l'acquisition de compétences pour intervenir auprès de personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques. Elle se compose de 3 modules pour qu'elle soit qualifiante, mais seuls les 2 premiers modules sont accessibles sans diplôme d'entraîneur (CQP, BEES, BPJEPS, DEJEPS, Licence STAPS)

En partenariat avec la Ligue d'Île-de-France de Sport Adapté, nous vous proposons la formation du 1er module : Connaissance des personnes déficientes intellectuelles, des APS et de leur environnement.

21 h (3jours) En présentiel

Coût en fonction du statut

Salarié d'un club de TT cotisant à l'AFDAS :

Demande de prise en charge collective auprès de l'AFDAS faite par la Ligue IDF TT

(=> **possible à partir de 6 salariés TT**)

Si pas assez de salariés : 250 € TTC

Bénévole : 250 € TTC (*repas non compris*)

OBJECTIFS

- > Adapter une discipline sportive au public Sport Adapté (choisir les démarches d'intervention en fonction des besoins singuliers et interroger ses conceptions éducatives pour permettre au public d'apprendre et d'acquérir leur autonomie)
- > Acquérir des connaissances réinvestissables sur le public relevant du Sport Adapté
- > Connaître les finalités de la FFSA et son organisation
- > Connaître les structures relevant de l'action sociale, médico-sociale et santé mentale



PUBLIC

- Educateurs sportifs professionnels
- Bénévoles souhaitant accueillir des personnes en situation de handicap mental ou psychique en club

MOD. ACCES - PRE REQUIS

Délai d'accès : entre 1 et 4 mois

- Être licencié FTTT

EFFECTIF

Mini : 6 salariés TT - Max : 15 tous statuts

MOYENS PEDAGOGIQUES

- A venir

FORMATEUR

Formateur habilité par la Ligue Sport Adapté

PROGRAMME PREVISIONNEL

- Notions de handicap, déficiences et maladies
- Présentation des déficiences intellectuelles et les maladies psychiques
- Représentation du handicap et intervention éducative
- Identification du besoin des personnes
- Démarches et séances pédagogiques
- Organisation de la FFSA, secteurs de pratique, règlementations sportives, conventions
- Modalités d'accueil du public en situation de handicap en club
- Licences, affiliation...
- Le secteur spécialisé: caractéristiques, objectifs, organisation et missions

MODALITES DE VALIDATION

Résultats attendus à l'issue de la formation

Mieux appréhender les différents handicap et maladies et accueillir un public relevant du Sport Adapté dans son club

Modalité d'obtention

Présence complète à la formation

=> Délivrance d'une attestation de fin de formation pour le Module 1

Détails sur la certification

Pré requis pour le module 2 de l'Attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA)



Accessible handicaps divers => Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription vos besoins en la matière. Nous pourrons ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions ou contacter le référent Handicap Marc-Angelo SOUMAH au 01.55.87.26.99

PMR => Accessible (en fonction du lieu d'accueil)



1 session

19 au 21 Février 2024

(à confirmer)

Lieu indéterminé (externat)

**Pour les statuts « salariés du TT »
Clôture le 26 Janvier 2024**

**Pour les statuts « bénévoles »
Clôture le 2 Février 2024**

L'Art de Coacher son coéquipier

Vous vous sentez frustré(e) de ne pas pouvoir mieux conseiller votre coéquipier(e) sur un match ?

Vous ne savez pas quoi lui dire ? Ni comment ?

Alors cette formation est faite pour vous !

Elle n'est pas destinée aux entraîneurs, Non, mais bien directement aux joueurs ou bénévoles accompagnants les compétiteurs !



h au total

h En présentiel + h à distance



50 € TTC (*repas non compris*)

Accessible handicaps divers => Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription vos besoins en la matière. Nous pourrons ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions ou contacter le référent Handicap Marc-Angelo SOUMAH au 01.55.87.26.99



PMR => Accessible (en fonction du lieu d'accueil)

OBJECTIFS

> Améliorer ses compétences en coaching sur un match de Tennis de Table

>

> **A VENIR**

>

PUBLIC

-Compétiteurs jusque niveau PN
-Toutes personnes bénévoles suivant un joueur en compétition

MOD. ACCES - PRE REQUIS

Délai d'accès : entre 1 et 4 mois
• Être licencié FFTT
• Être compétiteur niveau max. PN

EFFECTIF

Mini : **8** - Max : **16** (en fonction du lieu d'accueil)

MOYENS PEDAGOGIQUES

• A venir

FORMATEUR

Lucian FILIMON et Grégory BARRAULT (à confirmer)

> A VENIR—En cours de conception

MODALITES DE VALIDATION

Résultats attendus à l'issue de la formation

Savoir coacher ses coéquipiers

Modalité d'obtention

-> Présence complète à la formation + réalisation d'exercices et vérification des acquis par un questionnaire (QCM). Pas de certification.

=> Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un petit diplôme par mail



1 session

Entre Octobre et Décembre 2023

Lieu indéterminé (externat)

Clôture le (à venir)

Accueillir et Animer une séance TT

Cette formation a été mise en place spécialement pour les structures non pongistes qui souhaitent mettre en place des animations de Tennis de Table pour des publics non licenciés. Par exemple, l'année dernière le CASP (Centre d'Aide et de Secours Protestant) nous a fait confiance et nous a permis d'apporter notre savoir et savoir faire auprès de ses salariés pour la mise en place d'animation auprès de publics féminin en difficultés.



14 h En présentiel

Coût 350 € TTC / pers.
(repas non compris)

**Peut-être pris en charge
en amont auprès de votre
OPCO de branche**

1 session

A définir

Lieu indéterminé

OBJECTIFS

- > Accueillir et répondre aux attentes du public
- > Veiller à une pratique en sécurité
- > Adopter une attitude adaptée au public
- > Avoir une démarche pédagogique en adéquation avec mon public
- > Connaître les différents temps d'une séance
- > Présenter des contenus adaptés à ma démarche
- > Connaitre les fondamentaux du tennis de table pour présenter des contenus
- > Mettre en place une séance évolutive et cohérente
- > Animer la séance

Accessible handicaps divers => Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription vos besoins en la matière. Nous pourrons ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions ou contacter le référent Handicap Marc-Angelo SOUMAH au 01.55.87.26.99

PMR => Accessible (en fonction du lieu d'accueil)

PUBLIC

-Salarié d'une structure non pongiste

MOD. ACCES - PRE REQUIS

Délai d'accès : entre 2 et 5 mois

- Être en charge de créer et d'animer du tennis de table dans une structure non pongiste

EFFECTIF

Mini : 6 salariés TT - Max : 30 tous statuts

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Travaux individuels et par groupe en salle de TT
- Jeux de rôle
- Approche de la théorie par des documents powerpoint via un vidéoprojecteur
- Mise à disposition d'outils via la plate-forme Digiforma

FORMATEUR

Grégory BARRAULT

Formateur Breveté d'Etat 1er degré Tennis de Table et responsable de la Formation en IDF

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

- Les règles du jeu essentielles au tennis de table
 - Les rencontres
 - Les points
 - Les différences entre le simple et le double
- Les différentes prises de raquette
 - Prise orthodoxe
 - Prise porte plume "chinoise"
 - Prise porte plume "japonaise"
- Les différentes actions et trajectoires sur la balle
 - Choquer la balle
 - Frotter la balle
 - Les différentes actions
 - Les différentes rotations
 - Les trajectoires
- Apprendre les 3 éléments fondamentaux du tennis de table
 - Les éléments techniques d'un Coup Droit
 - Les éléments technique d'un Revers
 - Le Service
- Le déroulement d'une séance d'animation
 - Connaître les différents temps d'une séance
- Savoir proposer une séance cohérente à son public
 - Proposition de type de pratique
- L'échauffement en collectif
- Propositions de divers exercices
 - Sur le renforcement musculaire
 - Sur l'équilibre
 - Sur les étirements
- Cahier de séances o Propositions de différents contenus

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Feuille d'émargement

Evaluation formative à base de questionnement oral ou de mises en situation afin d'évaluer le degré d'acquisition au regard des objectifs fixés

Création de fiches de séances

Questionnaire de satisfaction aux stagiaires et au formateur

RÉSULTATS ATTENDUS À L'ISSUE DE LA FORMATION

Animer du Tennis de Table à un public non licencié.

MODALITÉ D'OBTENTION

=> Présence complète à la formation + réalisation de mises en situation et vérification des acquis par un questionnaire (QCM). Pas de certification.

=> Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un petit diplôme par mail



La #teamGEWO souhaite à la ligue Ile de France, à ses managers, aux joueurs et entraîneurs une saison 2020/2021 passionnante!



LEV KATSMAN
No. 1 U18 WR
03/2019

QUADRI AIYELA
No. 20 WR
04/2020

ALVARO ROBLES
Vice World Champion
Men's Doubles 2019

SAMUEL KULCZYK
No. 1 U18 WR
04/2020



UNE ÉQUIPE A VOTRE ÉCOUTE ET UN
TERRITOIRE PRÊT À VOUS ACCUEILLIR



CALENDRIER DES FORMATIONS DANS LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX SAISON 2023–2024

Action	Date	Lieu	Organisateur
G.I.R.P.E	18 et 27 Septembre 2023	En Visioconférence	CD 75
Arbitre Régional	24 Septembre 2023	Châtenay-Malabry	CD 92
Arbitre Régional	24 Septembre 2023	Mennecy	CD 91
Formation Continue Arbitre Régional et Juge-Arbitre 1 ^{er} degré	24 Septembre 2023	Dammarie les Lys	CD 77
Initiateur de Club	24 Septembre et 8 Octobre 2023	Lieu non déterminé	CD 91
Initiateur de Club	1er et 8 Octobre 2023	Bois Colombes	CD 92
Arbitre Régional	30 Septembre 2023	Paris 12 ^{ème}	CD 75
Juge-Arbitre 1er degré	1 ^{er} Octobre 2023	Paris 12 ^{ème}	CD 75
Juge-Arbitre 1er degré	1er Octobre 2023	Mennecy	CD 91
Arbitre Régional	21 Octobre 2023	Roissy en Brie	CD 77
Juge-Arbitre 1er degré	22 Octobre 2023	Roissy en Brie	CD 77
Juge-Arbitre 1er degré	22 Octobre 2023	Châtenay-Malabry	CD 92
Arbitre Régional	12 Novembre 2023	Gentilly	CD 94
Initiateur de Club	12 et 19 Novembre 2023	Dans le 78 Lieu non communiqué	CD 78
Arbitre Régional	19 Novembre 2023	Montigny le Bretonneux	CD 78
Juge-Arbitre 1er degré	26 Novembre 2023	Gentilly	CD 94
Initiateur de Club	26 Novembre et 10 Décembre 2023	Paris 13 ^{ème}	CD 75
Juge-Arbitre 1er degré	17 Décembre 2023	Montigny le Bretonneux	CD 78
Arbitre Régional	6 Janvier 2024	Roissy en Brie	CD 77
Juge-Arbitre 1er degré	7 Janvier 2024	Roissy en Brie	CD 77
Arbitre Régional	13 Janvier 2024	Gentilly	CD 94
Juge-Arbitre 1er degré	21 Janvier 2024	Gentilly	CD 94
Arbitre Régional	21 Janvier 2024	Châtenay-Malabry	CD 92
Juge-Arbitre 1er degré	4 Février 2024	Châtenay-Malabry	CD 92
Arbitre Régional	4 Février 2024	Mennecy	CD 91
Juge-Arbitre 1er degré	11 Février 2024	Mennecy	CD 91
Formation Animateur Fédéral	19 au 23 Février 2024	La Flèche (72)	CD 78
Formation Animateur Fédéral	19 au 23 Février 2024	Paris 13 ^{ème}	CD 75
Arbitre Régional	2 Avril 2024	Gentilly	CD 94
Juge-Arbitre 1er degré	3 Avril 2024	Gentilly	CD 94



VOS COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

- CONTACTS -

75

Téléphone : 01 48 09 21 45
Mail : secretariat@paristt.com

77

Téléphone : 01 60 89 30 44
Mail : cdtt77@gmail.com

78

Téléphone : 01 34 89 97 69
Mail : secretariat@cd78fft.fr

91

Téléphone : 01 69 23 44 39
Mail : secretariat@cdtt91.fr

92

Téléphone : 01 58 34 70 73
Mail : cdtt92@gmail.com

93

Téléphone : 01 48 31 83 22
Mail : fftt.ssd@wanadoo.fr

94

Téléphone : 06 03 74 75 82
Mail : com.dep.94.tt@gmail.com

95

Téléphone : 09 62 62 62 72
Mail : cd95tt.secretariat@wanadoo.fr

Désignation

La Ligue d'Île-de-France de Tennis de Table est désignée Organisme de Formation professionnelle, dont l'siège social est situé au 1 rue de la Poterie SAINT-DENIS 93200

Ligue d'Île-de-France de Tennis de Table met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à SAINT-DENIS, et sur l'ensemble du territoire francilien, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.

CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la Ligue d'Île-de-France de Tennis de Table pour le compte d'un club ou d'un stagiaire. Toute commande de formation auprès de la Ligue d'Île-de-France de Tennis de Table implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client ou du stagiaire, et vaut adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

Modalités d'inscription et attestation

Toute demande d'inscription doit être formulée soit directement en ligne par les liens proposés, soit par un dossier d'inscription retourné par mail. Elle est réputée ferme et définitive lorsque le stagiaire ou le club retourne le devis, transmis par la Ligue d'Île-de-France de Tennis de Table, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant un contrat de formation individuel ou une convention particulière peut être établie entre la Ligue d'Île-de-France de Tennis de Table, l'OPCO ou le club. Les demandes d'inscription doivent se faire au plus tard jusqu'à la date de clôture indiquée sur tout document d'informations concerné (site, catalogue, ...). Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de leurs arrivées. Si le nombre d'inscrits est trop faible ou trop élevé, un mail vous en informera dans les meilleurs délais.

La Ligue d'Île-de-France de Tennis de Table remet successivement au stagiaire (avec copie club le cas échéant) une confirmation d'inscription puis une convocation vous sera adressée par mail accompagnée du Livret d'accueil et de suivi du stagiaire comprenant entre autre le Règlement Intérieur de l'Organisme de Formation, les modes d'accès au lieu de formation, les objectifs, programme, intervenants, modalités d'évaluations etc. au minimum 5 jours avant le début de la formation.

Pour les formations de la filière fédérale de la FFTT, le diplôme (entraîneur) ou le Certificat de Capacité (arbitrage) sera envoyé par la Ligue d'Île-de-France de Tennis de Table qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée, et toutes les validations terminées (réussite à l'examen concerné/heures en situation pédagogique...). Les diplômes et certificats de capacité seront remis au stagiaire par mail. Une attestation d'assiduité et un certificat de réalisation seront également envoyés par mail. Sur demande, des pièces justificatives autres pourront être envoyées (feuilles d'émaillage...) par mail pour une demande de remboursement auprès d'un club ou d'un OPCO.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros en TTC. La Ligue d'Île-de-France de Tennis de Table est exonérée de la TVA (Association loi 1901 non assujettie à la TVA en application de l'article 293b du CGI). Toute action de formation engagée est due en totalité sauf cas de force majeure dûment justifiée. Les prix comprennent les frais administratifs et pédagogiques, les supports remis aux stagiaires, les frais d'hébergement et de restauration lorsque c'est précisé sur les documents d'informations de la formation concernée. Les frais de déplacement sont à la charge du stagiaire.

Le règlement de la formation peut être effectué par chèque, virement ou par carte bancaire via le site de la Ligue d'Île-de-France de Tennis de Table, entre la clôture des inscriptions et le 1er jour du début de formation à réception de la facture.

Sur demande du stagiaire ou du club, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage au moment de l'inscription à la formation. Une facture acquittée lui sera transmise par mail en fin de formation dès réception du paiement.

Prise en charge

Si le stagiaire ou le club souhaite bénéficier d'un financement par un OPCO par subrogation, il doit faire une demande de prise en charge dans les délais impartis de l'OPCO et dans tous les cas avant la clôture des inscriptions le début de la prestation. Le stagiaire ou le club est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la Ligue d'Île-de-France de Tennis de Table ne reçoit pas la convention de formation de l'OPCO prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au club ou au stagiaire.

Conditions de report et d'annulation d'une formation

*Annulation par le stagiaire ou le club : Elle est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation et avant la clôture des inscriptions. Toute annulation doit être signalée par téléphone au 01.55.87.26.92 et confirmée par une notification par e-mail à l'adresse formation@fftt-idf.com. Le remplacement d'un stagiaire par un autre de la même structure reste toujours possible sous réserve qu'il corresponde au profil concerné et pré requis de la formation.

En cas d'annulation trop tardive, après la clôture des inscriptions et sans justification par un certificat médical, l'intégralité du paiement sera encaissé, sinon seuls les frais déjà engagés seront refacturés.

*Annulation par la Ligue d'Île-de-France de Tennis de Table : nous nous réservons le droit d'annuler une formation en cas de force majeur ou de nombre de stagiaires insuffisants. Dans ce cas, les stagiaires seront informés au minimum une semaine avant le début de la formation par mail. Tout engagement financier sera restitué dans les meilleurs délais.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra adapter les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la Ligue d'Île-de-France de Tennis de Table. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le club ou le stagiaire à la Ligue d'Île-de-France de Tennis de Table sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier de suivi stagiaire pour des propositions de formation souhaitée. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant, en adressant sa demande par mail à formation@fftt-idf.com.

La Ligue d'Île-de-France de Tennis de Table s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du stagiaire. Elle s'interdit de divulguer les données du stagiaire, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la Ligue d'Île-de-France de Tennis de Table et le stagiaire ou club, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal de Bobigny (93), seul compétent pour régler le litige.

Dernière MAJ, le 26 Juin 2023

LES PARTENAIRES DE LA LIGUE IDF TT



Afdas.

Formation des bénévoles d'une association

Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGa)

Le *bénévole* d'une association, ayant aussi la qualité de salarié ou d'agent public, peut se former dans le cadre de certains congés de formation. Il peut obtenir un **certificat de formation à la gestion associative**. Dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE), il peut valider son expérience associative pour obtenir une certification.

La formation consiste à faire acquérir à des bénévoles, âgés de 16 ans minimum, des connaissances nécessaires à la gestion administrative, financière et humaine d'une association.

Elle est constituée :

- d'une formation théorique de 30 heures minimum,
- et d'une formation pratique réalisée simultanément ou non avec la formation théorique et équivalente à 20 jours effectifs minimum dans une association.

La formation pratique doit débuter 6 mois maximum après la fin de la formation théorique.

Elle est effectuée avec le tutorat d'un des dirigeants de l'association d'accueil ou d'un autre bénévole régulier ayant une expérience confirmée du fonctionnement de l'association.

Un livret portant mention des appréciations formulées par les responsables de la formation théorique et pratique est remis au bénévole.

Vous pouvez obtenir la liste des organismes habilités pour cette formation auprès de votre direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

L'association qui souhaite organiser des formations peut recourir à différents dispositifs de financement.

LE CSA95 dispose de l'agrément délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile de France sous le numéro CFGA-2019-08.

Formation théorique et méthodologique

7 modules :



1. Les principes fondamentaux de la vie associative
2. Responsabilités et assurance
3. Les différentes sources de financement pour une association
4. Méthodologie et évaluation du projet associatif
5. Le B.A.BA de la comptabilité et de la fiscalité associative
6. Les RH au sein d'une association
7. Les outils numériques à usage associatif

Formation pratique

La formation pratique est effectuée avec le tutorat d'un de ses dirigeants ou d'un autre bénévole régulier ayant une expérience confirmée du fonctionnement de l'association. Elle fait l'objet d'une appréciation du tuteur pédagogique portée sur le livret de certification. Le tuteur doit encadrer, soutenir et faciliter l'expérience pratique du candidat lors de son stage.

Focus sur le Compte engagement citoyen (CEC)

Le bénévole peut bénéficier d'heures de formation pour ses activités associatives.

Le compte personnel d'activité (CPA) peut notamment être constitué du compte d'engagement citoyen (CEC) qui recense les activités bénévoles ou de volontariat et permet à ce titre d'acquérir des heures sur le compte personnel de formation. Les heures de formation acquises au titre du CEC peuvent être utilisées pour suivre des formations spécifiques aux bénévoles.

Pour les bénévoles, chaque heure inscrite sur le compte d'engagement citoyen correspond à 12 €.

Renseignement sur : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr>

Etre dirigeant sportif bénévole, c'est ... Se former pour mieux diriger !

- Le réseau internet est une mine d'informations -

GUIDES PRATIQUES

DOSSIERS THÉMATIQUES

BOÎTE À OUTILS

ACTUALITÉS

ESPACE ASSOCIATIF



ASSOCIATION ET BÉNÉVOLES

La formation des bénévoles

La formation des bénévoles, notamment des dirigeants, fait partie de la problématique plus générale de l'accompagnement des associations.

Publié le 1er Juin 2019

Mise à jour

Enjeux de la formation

Faciliter la prise de responsabilité

SOMMAIRE

Enjeux de la formation

Comment faire face au coût de la formation des bénévoles ?

SUJETS

Ressources humaines

PARTICULIERS

PROFESSIONNELS

ASSOCIATIONS

ANNUAIRE DE L'ADMINISTRATION

Se connecter



Service-Public-Asso.fr

Le site officiel de l'administration française

Une question ?

Services en ligne et formulaires



Formalités administratives d'une association

Fonctionnement d'une association

Financement et fiscalité d'une association

Actualités

ex. : Création, préfecture du Morbihan, subventions...



FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Déclaration, Immatriculation, Statuts, Modification - dissolution, Agrément...



FONCTIONNEMENT

Dirigeants, Bénévoles, Constitution de partie civile, Organisation d'un événement...



FINANCEMENT

Subventions, Dons, Activités commerciales...



ASSOCIATIONS SPÉCIFIQUES ET FONDATIONS

Fondations, Associations de parents d'élèves, Associations de propriétaires, Associations de consommateurs...

QUESTIONS - RÉPONSES

- > Peut-on choisir librement le nom d'une association ?
- > Comment savoir si un nom d'association est déjà utilisé ?

SERVICES EN LIGNE

- > Création d'une association (e-création)
- > Modification d'une association (e-modification)

COMMENT FAIRE SI...

- > Je crée une association
- > L'association organise un événement (fête, manifestation, vide-grenier)

Toutes les informations sur le site internet de la Ligue IDF TT - www.ffttd-idf.com

Rubrique Formation

CATALOGUE FORMATIONS IDF ET CALENDRIER: DES FORMATIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

PRISE EN CHARGE PAR L'AFDAS

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

- FORMATION DE JEPS
- CQP – MONITEUR TT

FORM. D'ENTRAÎNEURS (FILIÈRE FÉDÉRALE)

- INITIAUTEUR DE CLUB
- ANIMATEUR FÉDÉRAL
- ENTRAÎNEUR FÉDÉRAL

FORMATION ARBITRAGE

- ARBITRE RÉGIONAL
- JUGE-ARBITRE 1ER DEGRÉ
- JUGE-ARBITRE 2ÈME DEGRÉ
- JUGE-ARBITRE 3ÈME DEGRÉ
- SPID-DÉCONNECTÉ
- PRÉ SÉLECTION IDF POUR ARB. NAT.

FORMATIONS CONTINUE EDUCATEURS SPORTIFS / DIRIGEANTS

- FORMATION « GQS – GESTES QUI SAUVENT »
- FORMATION « PSC 1 »
- FORMATION « PING SANTÉ – MODULE A »
- ACCUEILLIR ET ANIMER UNE SÉANCE DE
TENNIS DE TABLE
- SENSIBILISATION AUX VIOLENCESEXUELLES
- VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE, PRINCIPE DE
LAÏCITÉ ET PRÉVENTION DE LA
RADICALISATION
- FORMATION SPÉCIALE DIRIGEANT
- FORMATION COMPL. « SPORT ADAPTÉ »
- FORMATION « CERTIFICAT DE QUALIFICATION
HANDISPORT TT »
- ENTRAÎNER AUTREMENT
- FORMATION « TECHNIQUES D'OPTIMISATION
DU POTENTIEL »
- FORMATION « DÉTECTION DE JEUNES
TALENTS »
- FORMATION « PRÉPARATION PHYSIQUE »
- FORMATION « PRÉPARATION MENTALE »
- FORMATION « HAUT NIVEAU JEUNES »



GUIDE DU FINANCEMENT

Tous les dispositifs pour financer
sa formation professionnelle



topformation.fr

La formation professionnelle est **un élément clé pour assurer la compétitivité et l'employabilité sur le marché du travail**. Cependant, le financement de ces formations peut constituer un obstacle.

Pour y voir plus clair parmi les différents dispositifs de financement disponibles en France, nous avons regroupé ici **les options qui s'offrent à vous en fonction de votre statut** :

Salariés

Compte Personnel de Formation (CPF)	4
Plan de développement des compétences	5
Projet de transition professionnelle	6
FNE-Formation	7
Transition collective (Transco).....	8
Pro-A	9

Fonction publique

Congé de Formation Professionnelle (CFP)	11
Compte Personnel de Formation (CPF)	12
Période de Professionnalisation (FPE-FPH)	13
Congé de Transition Professionnelle (FPE-FPH-FTP)	14

Demandeurs d'emploi

Aide de Retour à l'Emploi Formation (AREF)	16
Compte Personnel de Formation (CPF)	17
Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR)	18
Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI)	19
Action de Formation Conventionnée par Pôle Emploi (AFC)	20
Aide Individuelle à la Formation (AIF)	21
Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC)	22
Chèque Formation.....	23
Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)	24
Rémunération de Fin de Formation (RFF)	25

Indépendants

Fonds d'Assurance Formation (FAF)	27
--	-----------

SALARIÉS

La formation professionnelle est devenue un enjeu majeur pour les employeurs et les salariés, notamment en raison des évolutions rapides des technologies et des métiers. Découvrez les différents dispositifs de financement de la formation professionnelle accessibles aux salariés, les critères d'éligibilité ainsi que les démarches à initier par vous-même ou votre employeur.

Compte Personnel de Formation (CPF)

De votre premier emploi jusqu'à votre retraite, **vous cumulez des euros sur votre compte CPF** afin de pouvoir vous former à n'importe quel moment et dans le domaine de votre choix. **L'accord de votre employeur n'est pas nécessaire** si les heures de formation ont lieu hors du temps de travail. Si la formation a lieu sur votre temps de travail avec accord de votre employeur, **vous conservez votre rémunération**.



Public

Tout actif de **plus de 16 ans** souhaitant se former, qui travaille ou a travaillé en France.



Objectifs

Ce financement sert à se former en autonomie **tout au long de sa vie professionnelle** en bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle.



Formations éligibles

La liste complète des formations éligibles au CPF est disponible **sur le portail MonCompteFormation.gouv.fr**. Elle comprend :

- Les certifications professionnelles **enregistrées au RNCP** ;
- Les attestations de validation de bloc de compétences (enregistrée au RNCP) ;
- Les certifications ou habilitations enregistrées dans le répertoire spécifique (RS) ;
- Les actions permettant de **faire valider les acquis de l'expérience (VAE)** ;
- Les bilans de compétences ;
- Les formations pour créateurs / repreneurs d'entreprise ayant pour but de réaliser leur projet ;
- La préparation à l'épreuve théorique du Code de la route et celle du permis de conduire.



Prise en charge

Votre compte CPF est **alimenté automatiquement chaque année** : 500 euros par année de travail (plafond 5 000 euros), ou 800 pour les salariés peu qualifiés (plafond 8 000 euros). Si votre solde CPF est suffisant pour couvrir le coût de la formation choisie, **la prise en charge est totale**. En cas de solde insuffisant et de prise en charge partielle, il est possible de **soliciter un abondement auprès de votre employeur** ou de régler le reste à charge avec vos fonds propres.



Démarches

Ouvrir un compte CPF sur [Moncompteformation.gouv.fr](https://www.moncompteformation.gouv.fr), trouver une formation éligible puis s'y inscrire depuis la plateforme. Une réponse de l'organisme vous parvient **sous 48 heures**.

Plan de développement des compétences

Le Plan de développement des compétences est un document présentant **l'ensemble des actions de formation retenues** par l'employeur pour ses salariés. Il comprend à la fois les actions de formation obligatoires (en application d'accords ou conventions collectives) et les formations facultatives, c'est-à-dire non essentielles à la fonction occupée par le salarié. Votre rémunération est **maintenue si la formation a lieu sur le temps de travail**.



Public

Tout salarié devant développer ses compétences selon son employeur.
L'employeur **choisit librement les salariés à qui il souhaite proposer une formation.**



Objectifs

Pour se former à l'initiative de son employeur **sans mobiliser son CPF**.



Formations éligibles

Des formations **obligatoires pour occuper votre poste** (suivi de la formation obligatoire sous peine de licenciement) ou des formations facultatives proposées par votre employeur (accord de votre part nécessaire).



Prise en charge

La prise en charge par l'employeur **est totale**.



Démarches

Pour en bénéficier, il suffit de **contacter l'employeur** (manager ou responsable des ressources humaines).

Projet de transition professionnelle

Le Projet de transition professionnelle permet aux **salariés souhaitant changer de métier ou entamer une reconversion professionnelle** de financer des formations en lien avec leur projet. Grâce à ce dispositif, le salarié peut financer une formation via le Compte Personnel de Formation (CPF), bénéficier d'un congé pour la suivre et conserver sa rémunération.



Public

Tout salarié souhaitant **se reconvertir dans un nouveau métier** et justifiant d'au moins 24 mois de travail salarié (consécutifs ou non), dont au moins 12 mois dans l'entreprise.



Objectifs

Pour se former à un nouveau métier dans **le cadre d'une reconversion**.



Formations éligibles

Des formations certifiantes, éligibles au CPF et ayant pour but **l'apprentissage d'un métier**.



Prise en charge

Si votre solde CPF est suffisant pour couvrir le coût de la formation choisie, **la prise en charge est totale**. Sinon, l'association Transitions Pro pourra financer le reste à charge. S'agissant de votre rémunération, **elle est maintenue à hauteur de 60 à 100% en fonction de la durée de la formation** et du montant de votre salaire.



Démarches

En premier lieu, demandez **une autorisation d'absence à votre employeur**. Contactez ensuite votre association Transition Pro locale afin de remplir votre dossier.

FNE-Formation

Le FNE-Formation vise à permettre aux employés placés en activité partielle ou dont l'entreprise connaît des difficultés majeures de se former. L'objectif est de **les aider à conserver leur employabilité** et à s'adapter aux mutations économiques.



Public

Tout salarié **en activité partielle** (y compris de longue durée) ou qui travaille pour **une entreprise en difficulté**, en mutation et/ou en **reprise d'activité**.



Objectifs

Pour permettre aux salariés de **s'adapter aux nouveaux enjeux de leur secteur** d'activité ou d'accéder à un nouvel emploi.



Formations éligibles

Les formations doivent se présenter sous la forme d'un parcours, avec accompagnement individuel de la personne. Elles doivent répondre à **un besoin en compétences du salarié, avec pour objectif une reconversion**, l'obtention d'un titre (certificat, diplôme, VAE...), ou l'acquisition d'outils ou techniques permettant de s'adapter aux mutations du secteur d'activité. **Leur durée ne peut excéder 12 mois.**



Prise en charge

Le niveau de prise en charge **dépend de la taille et de la situation de l'entreprise** :

- 100% du coût de la formation pour les entreprises de moins de 300 salariés ;
- Entre 40% et 80% pour les entreprises de plus de 300 salariés, en fonction de la situation de l'entreprise (activité partielle, entreprise en difficulté...).



Démarches

Votre employeur doit **contacter son opérateur de compétences et monter un dossier de demande de subvention** présentant les formations envisagées.

Transition collective (Transco)

Le dispositif Transition collective vise à **favoriser la mobilité et la reconversion professionnelle des salariés dont le poste actuel est menacé**. Les salariés sont soutenus afin de mettre à jour leurs compétences ou d'en développer de nouvelles pour pouvoir **se diriger vers un secteur porteur sur leur territoire**.



Public

Tout salarié **dont l'emploi est menacé et justifiant d'au moins 24 mois de travail salarié** (consécutifs ou non), dont au moins 12 mois dans l'entreprise.



Objectifs

Pour permettre aux salariés de **s'adapter aux mutations de leur secteur d'activité** et de se tourner vers un métier porteur sur leur territoire.



Formations éligibles

Les formations certifiantes ou une validation des acquis qui **préparent à occuper un métier porteur**.



Prise en charge

L'État finance **tout ou partie du projet de reconversion** en fonction de la taille de l'entreprise. Le salarié conserve sa rémunération durant la durée de formation.



Démarches

Votre entreprise doit initier la démarche, en concluant un accord GEPP (gestion des emplois et des parcours professionnels) puis en **déposant un dossier auprès de l'association Transition Pro** en charge du territoire.

Pro-A

Le dispositif Pro-A (reconversion ou promotion par alternance) permet aux salariés, en particulier peu qualifiés, **d'évoluer professionnellement en obtenant une certification suite à une formation en alternance.**



Public

Tout salarié avec un **niveau de qualification inférieur à la licence.**



Objectifs

Pour permettre aux salariés les moins qualifiés d'obtenir une certification professionnelle qui **les aidera à obtenir une promotion ou changer de métier.**



Formations éligibles

Les **formations en alternance** d'une durée de 6 à 12 mois, périodes en entreprise comprises.



Prise en charge

Le financement est **assuré par l'OPCO dont dépend l'entreprise.** Il peut être total ou partiel en fonction du niveau fixé par votre branche professionnelle (montant fixe).



Démarches

L'initiative peut venir du salarié ou de l'employeur, **mais un accord entre les deux parties est indispensable.** La demande de prise en charge se fait ensuite auprès de l'OPCO dont dépend l'entreprise.

FONCTION PUBLIQUE

La formation professionnelle joue un rôle clé dans l'évolution de carrière des fonctionnaires. Elle permet de développer des compétences et des connaissances nouvelles, de répondre aux besoins de l'administration et d'assurer une meilleure adaptation aux changements dans le milieu professionnel. Dans la fonction publique, différents dispositifs de formation professionnelle sont mis en place pour permettre aux agents de se former tout au long de leur parcours professionnel.

Congé de Formation Professionnelle (CFP)

Le Congé de Formation Professionnelle (CFP) permet aux professionnels de **prendre un congé pour suivre des formations visant à améliorer leur expertise personnelle ou professionnelle**. Ce congé offre également la possibilité aux employés du service public d'acquérir des compétences supplémentaires grâce à des stages de formation. La durée du CFP est **limitée à trois ans pour l'ensemble de la carrière**.



Public

Si vous avez travaillé **à temps plein dans la fonction publique pendant au moins trois ans**, vous pouvez être éligible au congé de formation professionnelle. Toutefois, si vous avez suivi une préparation aux examens et concours de la fonction publique durant vos heures de travail, vous ne pourrez pas bénéficier d'un congé de formation professionnelle dans les 12 mois qui suivent la fin de cette préparation.



Objectifs

Le congé de formation professionnelle a pour objectif de permettre aux salariés de s'absenter de leur travail pour suivre une formation en vue **d'acquérir de nouvelles compétences** ou de se reconvertir professionnellement.



Formations éligibles

Les formations pouvant être suivies pendant ce congé **doivent être en lien avec l'activité professionnelle de l'agent**. Vous pouvez par exemple suivre des formations universitaires, des formations professionnelles certifiantes, des formations en langues étrangères, des formations en informatique...



Prise en charge

Pendant la première année de votre congé, **votre administration employeur vous verse une indemnité mensuelle forfaitaire**. Cette indemnité correspond à 85% de votre traitement indiciaire brut et de votre indemnité de résidence actuels, mais ne peut pas dépasser 2 712,58 € brut par mois. Cependant, **les années suivantes ne sont pas rémunérées**.



Démarches

Vous devez soumettre votre demande au moins **120 jours** (pour les fonctionnaires de l'État), **90 jours** (pour les fonctionnaires territoriaux) ou **60 jours** (pour les fonctionnaires hospitaliers) avant le début de la formation envisagée.

Compte Personnel de Formation (CPF)

Le Compte Personnel de Formation (CPF) vous permet de bénéficier de **formations financées tout au long de votre carrière**. Vous accumulez automatiquement des heures de formation à la fin de chaque année, que vous pouvez utiliser à votre initiative, **avec l'approbation de votre administration**.



Public

Vous disposez automatiquement d'un CPF que vous soyez fonctionnaire, stagiaire ou titulaire.



Objectifs

Le CPF a pour objectif de permettre aux travailleurs de se former de manière autonome **tout au long de leur carrière professionnelle**.



Formations éligibles

La liste complète des formations éligibles au CPF est disponible sur le portail MonCompteFormation.gouv.fr. Elle comprend :

- Les certifications professionnelles **enregistrées au RNCP** ;
- Les attestations de validation de bloc de compétences (enregistrée au RNCP) ;
- Les certifications ou habilitations enregistrées dans le répertoire spécifique (RS) ;
- Les actions permettant de **faire valider les acquis de l'expérience (VAE)** ;
- Les bilans de compétences ;
- Les formations pour créateurs / repreneurs d'entreprise ayant pour but de réaliser leur projet ;
- La préparation à l'épreuve théorique du Code de la route et celle du permis de conduire.



Prise en charge

Chaque année, vous accumulez **automatiquement 25 heures sur votre CPF, jusqu'à atteindre un maximum de 150 heures**. Au-delà de ce seuil, si vous n'utilisez pas ces heures, votre CPF ne sera plus alimenté.



Démarches

Vous devez ouvrir un compte CPF sur Moncompteformation.gouv.fr, trouver une formation éligible puis vous y inscrire depuis la plateforme. Une réponse de l'organisme de formation vous parvient ensuite **sous 48 heures**.

Période de Professionnalisation (FPE-FPH)

La période de professionnalisation permet à un agent public de **se consacrer à un projet professionnel afin d'accéder à un nouvel emploi** dans une administration d'État, territoriale ou hospitalière. Cette période peut être demandée par l'administration ou l'agent même et dure de 3 à 12 mois.



Public

Si vous êtes employé **en tant que fonctionnaire ou en tant que contractuel en CDI et que votre emploi est menacé de suppression dans le cadre d'une restructuration de service**, vous pourriez être concerné.



Objectifs

Permettre à un agent public de réaliser, dans une administration d'État, territoriale ou hospitalière, **un projet professionnel pour obtenir un nouvel emploi**.



Formations éligibles

La période de professionnalisation dure de 3 à 12 mois. Le fonctionnaire en période de professionnalisation est en position d'activité dans son corps d'origine. Cela comprend toutes formations permettant à un agent public de **réaliser un projet professionnel en vue d'accéder à un nouvel emploi**.



Prise en charge

Lorsqu'un fonctionnaire suit une période de professionnalisation, il continue à être en activité dans son corps d'origine. Ainsi, **sa rémunération est maintenue**, tout comme ses droits aux congés annuels et congés de maladie et d'accident du travail, ainsi qu'aux autres avantages prévus par son statut.



Démarches

Vous pouvez lancer la période de professionnalisation sur votre propre demande ou celle de votre administration. Si la demande vient de vous, **votre supérieur hiérarchique doit donner sa réponse dans les deux mois qui suivent**.

Congé de Transition Professionnelle (FPE-FPH-FTP)

Il s'agit d'un congé destiné à **favoriser la mobilité et le détachement d'un fonctionnaire** d'un corps administratif à un autre par la mise en œuvre d'une formation.



Public

Si vous êtes fonctionnaire ou contractuel en CDI occupant un emploi de catégorie C **sans avoir obtenu le baccalauréat**, vous pourriez être concerné si votre poste est **menacé de suppression** dans le cadre d'une restructuration de service.



Objectifs

Le congé de transition professionnelle a pour but de vous permettre de vous former en vue **d'exercer un nouveau métier dans la fonction publique** ou dans le secteur privé.



Formations éligibles

Il est possible de s'engager dans une formation ou un programme de formation. La formation peut prendre la forme d'une **certification d'au moins 120 heures ou d'un programme de 70 heures ou plus** visant à aider à la création ou la reprise d'une entreprise.



Prise en charge

Pendant votre congé de transition professionnelle, vous continuez de recevoir votre traitement indiciaire brut ainsi que votre indemnité de résidence et votre supplément familial de traitement, si vous en bénéficiez. En outre, **vous conservez 80 % de votre régime indemnitaire actuel**.



Démarches

- **FPE** : Pour bénéficier d'un congé de transition professionnelle, vous devez faire votre demande au moins trois mois avant le début de la formation. Cette demande doit contenir des informations telles que la nature et la durée de la formation, le nom de l'organisme de formation et l'objectif professionnel que vous souhaitez atteindre;
- **FPH** : Si votre demande de congé est liée à une restructuration, la demande doit être faite au moins 60 jours avant la date à laquelle commence la formation. Sinon, votre demande de congé de transition professionnelle doit être faite au moins trois mois avant la date à laquelle commence la formation;
- **FPT** : Vous devez demander un congé de transition professionnelle au moins trois mois avant la date à laquelle commence la formation.

DEMANDEURS D'EMPLOI

La situation du demandeur d'emploi est l'occasion parfaite pour développer ses compétences en suivant une formation et se préparer à sa nouvelle fonction. Bien que la formation ait un coût, de nombreux dispositifs existent pour que cela ne soit pas un obstacle ! Découvrez-les et trouvez celui qui correspond le plus à votre profil.

Aide de Retour à l'Emploi Formation (AREF)

L'Aide de Retour à l'Emploi Formation (AREF) est une mesure **proposée par Pôle Emploi** afin de promouvoir l'**insertion professionnelle** des demandeurs d'emploi via la formation professionnelle.



Public

Les inscrits en tant que demandeurs d'emploi à Pôle Emploi, **qui touchent déjà l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)**.



Objectifs

Se former à **un nouvel emploi** ou développer vos compétences en vue de votre **réinsertion professionnelle**.



Formations éligibles

Les formations validées par Pôle Emploi, qui correspondent au Parcours personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) et **d'une durée minimum de 40 heures**. Dans le cas où la formation souhaitée ne rentre pas dans le cadre du PPAE, l'AREF peut être touchée **si la formation est financée partiellement ou entièrement par le Compte Personnel de Formation (CPF)**.



Prise en charge

L'allocation AREF est du même ordre que l'allocation ARE, et **ne peut être inférieure à 21,78€/jour**. L'AREF est versée pour la même durée que l'ARE. Il est également parfois possible d'obtenir la Rémunération de Fin de Formation (RFF) dans le cas où la formation dure plus longtemps que la durée d'allocation de l'ARE.



Démarches

Contactez votre conseiller Pôle Emploi.

Compte Personnel de Formation (CPF)

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est un dispositif qui permet à tout actif de se former grâce à une somme créditee sur son compte CPF durant toute la période d'emploi.



Public

À partir de 16 ans, les personnes qui souhaitent se former et qui ont travaillé un certain temps et donc obtenu des crédits sur leur compte CPF.



Objectifs

Ce dispositif permet aux actifs de se former de manière autonome tout au long de leur carrière professionnelle, avec la possibilité de bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle de la formation.



Formations éligibles

La liste complète des formations éligibles au CPF est disponible sur le portail MonCompteFormation.gouv.fr. Elle comprend :

- Les certifications professionnelles enregistrées au RNCP ;
- Les attestations de validation de bloc de compétences (enregistrée au RNCP) ;
- Les certifications ou habilitations enregistrées dans le répertoire spécifique (RS) ;
- Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) ;
- Les bilans de compétences ;
- Les formations pour créateurs / repreneurs d'entreprise ayant pour but de réaliser leur projet ;
- La préparation à l'épreuve théorique du Code de la route et celle du permis de conduire.



Prise en charge

Votre compte CPF est alimenté automatiquement chaque année travaillée : 500€ par année de travail (plafond de 5 000€), ou 800€ pour les salariés peu qualifiés (plafond de 8 000€). Vous ne perdez pas votre solde lorsque vous êtes sans-emploi, mais votre compte CPF cesse temporairement d'être alimenté. Si la somme accumulée n'est pas suffisante pour financer la formation choisie, vous pouvez obtenir d'autres aides de Pôle Emploi et/ou de votre région.



Démarches

Ouvrez un compte CPF sur Moncompteformation.gouv.fr, trouvez une formation éligible puis inscrivez-vous depuis la plateforme. Une réponse de l'organisme de formation vous parvient ensuite sous 48 heures.

Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR)

Parfois, des offres d'emploi peuvent intéresser le demandeur d'emploi mais ce dernier **n'a pas encore les compétences nécessaires pour être totalement qualifié**. L'Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) entre alors en jeu.



Public

Les employeurs, afin de **recevoir une aide avant l'embauche** d'un demandeur d'emploi en contrat de 6 à 12 mois.



Objectifs

L'AFPR est destinée à **combler l'écart entre les compétences que vous détenez et celles que requiert l'emploi** auquel vous postulez.



Formations éligibles

Une formation de **400 heures maximum**, afin d'acquérir les compétences nécessaires pour l'offre d'emploi en question.



Prise en charge

L'aide est **versée après l'embauche effective**, et est de 5€ par heure de formation dans le cas où la formation s'effectue en interne, avec **une somme maximale de 2000€** ; et 8€ par heure de formation si celle-ci s'effectue en externe, avec **une somme maximale de 3200€**.



Démarches

Trouvez une entreprise susceptible de vous recruter pour un emploi pour lequel il vous manque des compétences et **qui accepte d'entamer une demande d'AFPR**, effectuez un entretien avec l'entreprise et Pôle Emploi, puis acceptez la demande d'AFPR dans le cas où l'aide a été validée.

Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI)

Similaire à l'AFPR, la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI) est **une aide qui s'adresse aux employeurs qui proposent une formation préalable à l'emploi**, pour une offre d'emploi de minimum 12 mois.



Public

Ce dispositif s'applique à **toute personne inscrite à Pôle Emploi**, indemnisée ou non. Il peut concerter une proposition d'emploi nécessitant une formation en interne ou en externe pour adapter vos compétences, **tous les employeurs du secteur privé et du secteur public sont concernés**. Il concerne une prise de poste sur un contrat en CDI ou un CDD de plus de 12 mois, un contrat de professionnalisation à durée indéterminée ou à durée déterminée supérieure à 12 mois, ou encore un contrat d'apprentissage de plus de 12 mois.



Objectifs

Pour acquérir les compétences nécessaires au poste visé.



Formations éligibles

Les formations internes ou externes **prévues par l'employeur dans le cadre de l'embauche**.



Prise en charge

La somme fournie à l'employeur est **la même que celle versée dans le cadre de l'AFPR** : 5€ net par heure de formation, pour **un maximum de 2000€** dans le cas où la formation est dispensée en interne ; 8€ par heure de formation, pour **un maximum de 3200€**, dans le cas où la formation est dispensée par un organisme externe.



Démarches

Mêmes démarches que pour l'AFPR : vous devez dans un premier temps rechercher un emploi susceptible de nécessiter de nouvelles compétences et pour lequel l'entreprise est prête à faire la demande de POEI ou bien celle-ci est mentionnée dans l'offre, ensuite vous êtes amené à **passer un entretien avec un représentant de Pôle Emploi et de l'entreprise**, puis vous pourrez accepter la demande.

Action de Formation Conventionnée par Pôle Emploi (AFC)

L'Action de Formation Conventionnée par Pôle Emploi (AFC) est un dispositif mis en place afin de fournir des formations gratuitement aux demandeurs d'emploi. En effet, Pôle Emploi achète des places de formation dans des domaines qui recrutent pour développer les compétences requises par les employeurs.



Public

Tous les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi.



Objectifs

Pour permettre aux demandeurs d'emploi de se former pour atteindre le poste souhaité dans un domaine en tension.



Formations éligibles

Les formations dans les domaines pour lesquels il y a une forte demande de la part des entreprises, qualifiantes, certifiantes ou professionnalisaantes.



Prise en charge

La formation est entièrement prise en charge.



Démarches

Renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle Emploi.

Aide Individuelle à la Formation (AIF)

L'Aide Individuelle à la Formation (AIF) aide les demandeurs d'emploi à **financer la formation souhaitée en prenant en charge les frais de la formation en totalité** ou en complétant d'autres aides.



Public

Les inscrits à Pôle Emploi, les bénéficiaires d'un Contrat de Transition Professionnelle (**CTP**), Contrat de Sécurisation Professionnelle (**CSP**) ou Contrat de Reclassement Professionnel (**CRP**)



Objectifs

Afin de suivre une formation gratuitement ou à prix réduit, pour **développer ses compétences en vue de trouver un emploi**.



Formations éligibles

Les formations qui ne sont pas totalement finançables par votre CPF, ou qui ne sont pas éligibles au CPF, et **qui rentrent dans le cadre de votre PPAE**.



Prise en charge

Correspond au coût de la formation avec **un maximum de 8000€**, et 5000€ maximum dans le cas d'un CSP.



Démarches

Demandez un devis à l'organisme qui propose la formation visée, validez-le puis faites-le valider par Pôle Emploi.

Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC)

Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives (POEC) sont des formations collectives mises en place par les Opérateurs de Compétences (OPCO).



Public

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi et les salariés en réinsertion.



Objectifs

Afin de former plusieurs personnes en recherche d'emploi à des compétences communes.



Formations éligibles

Les formations qui enseignent des compétences que les entreprises en recherche d'employés des mêmes branches professionnelles ont identifié comme étant nécessaires pour accéder aux postes.



Prise en charge

Formation entièrement prise en charge et éventuelle rémunération en fonction de la situation (régime d'assurance chômage, rémunération de fin de formation (RFF), rémunération formation de Pôle Emploi (RFPE)).



Démarches

Le partenaire social répertorie auprès des entreprises les besoins en recrutement, définit le contenu de la formation et met en place, en collaboration avec Pôle Emploi, des POE C pour former les demandeurs d'emploi aux fonctions ainsi identifiées. De son côté, Pôle Emploi, en lien avec l'organisme de formation sélectionné, identifie les demandeurs d'emploi bénéficiaires. Cependant, et contrairement à la POE individuelle, les entreprises ne sont pas tenues d'embaucher les bénéficiaires.

Chèque Formation

Cette aide individuelle du Conseil régional vous permet de **suivre une formation professionnelle** sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel enregistré au Répertoire national des certifications (RNCP) ou **éligible au Compte personnel de formation (CPF)**.



Public

Les conditions d'éligibilité varient d'une région à l'autre, mais il faut généralement être **inscrit à Pôle Emploi et résider dans la région**.



Objectifs

Pour suivre une formation **gratuitement ou à prix réduit**.



Formations éligibles

Les formations éligibles au CPF ou **dispensant un diplôme ou titre professionnel reconnu par l'État**, et approuvées au préalable par un conseiller en évolution professionnelle.



Prise en charge

Le montant dépend de la région, et **peut comprendre jusqu'à 100% des frais**.



Démarches

Renseignez-vous auprès de **votre région**.

Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)

Le Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) est un dispositif qui permet aux salariés licenciés économiques de **retourner à l'emploi au plus vite**. En particulier, ce contrat permet le financement de formations en adéquation avec les attentes des entreprises qui recrutent.



Public

Les salariés en CDI licenciés économiques.



Objectifs

Pour suivre une formation en vue de **se réinsérer dans la vie professionnelle**.



Formations éligibles

Les formations qui permettent un retour rapide à l'emploi, i.e. dans **les métiers qui recrutent**, sont concernées par ce dispositif.



Prise en charge

Une allocation est versée **à hauteur de 75% de votre ancien salaire** pendant la durée de la formation.



Démarches

Rapprochez-vous de **votre conseiller Pôle Emploi**.

Rémunération de Fin de Formation (RFF)

La Rémunération de Fin de Formation (RFF) est **attribuée aux demandeurs d'emploi qui souhaitent finir leur formation** et n'ont plus accès à leur allocation.



Public

Les demandeurs d'emploi n'ayant plus accès à l'AREF, les personnes n'ayant plus accès à l'ASPF, ou celles n'ayant plus accès à l'ATIF.



Objectifs

Afin de pouvoir finir de suivre une formation que l'on a déjà commencée et **pour laquelle on ne touche plus d'allocation**.



Formations éligibles

Les formations **correspondant aux besoins du marché de l'emploi**, qualifiantes, et prescrites par Pôle Emploi.



Prise en charge

La somme touchée est égale au dernier montant de l'AREF, l'Allocation de Sécurisation Professionnelle (ASP) ou l'Allocation des Travailleurs Indépendants (ATI), et **ne peut dépasser 712,40€ / mois, sous condition d'assiduité à la formation**.



Démarches

Renseignez-vous auprès de **votre conseiller Pôle Emploi**.

INDÉPENDANTS

La formation professionnelle est également un enjeu important pour les travailleurs indépendants, qui doivent continuellement actualiser leurs compétences pour rester compétitifs sur le marché. Ils ont accès à des dispositifs de formation continue adaptés à leur statut, qui leur permettent de se former en fonction de leurs besoins spécifiques et de leur emploi du temps souvent chargé. Il est conseillé de se renseigner auprès de son fonds d'assurance formation (FAF), qui varie en fonction de l'activité de l'entreprise.

Fonds d'Assurance Formation (FAF)

En contrepartie de la contribution à la formation professionnelle (CFP) à laquelle ils sont soumis, les travailleurs indépendants peuvent, sous conditions, **bénéficier du financement total ou partiel de leur formation**.



Public

Pour les travailleurs indépendants **qui ont versé la CFP**. Les microentrepreneurs dont le chiffre d'affaires est nul pendant 12 mois consécutifs ne peuvent pas bénéficier de la prise en charge.



Objectifs

Obtenir une aide au niveau du financement de leurs actions de formation.



Formations éligibles

Chaque Fonds d'Assurance Formation (FAF) **a ses propres critères en fonction de la branche professionnelle** du travailleur indépendant. Par conséquent, le demandeur doit se référer à son FAF afin de connaître les formations pour lesquelles il peut obtenir un financement.



Prise en charge

Le montant du financement de votre formation professionnelle dépend du code NAF de votre activité et des thèmes de formation retenus par les représentants de votre profession. Seuls les coûts pédagogiques, y compris pour les formations à distance, sont remboursés. Les frais de repas, d'hôtel ou de transport ne sont pas pris en charge.



Démarches

Pour bénéficier de l'aide financière à la formation, vous devez d'abord **obtenir l'attestation de paiement de la contribution à la formation professionnelle délivrée par l'Urssaf** et la joindre à **votre demande de prise en charge auprès du Fonds d'Assurance Formation (FAF)** correspondant à votre code NAF. Cette demande doit être effectuée au minimum **un mois avant le début de la formation envisagée**. Il est important de noter que **seuls les coûts pédagogiques sont pris en charge** et que les frais de repas, d'hôtel ou de transport ne sont pas remboursés.

Guide réalisé par **Topformation.fr**
Pour en savoir plus : info@topformation.fr

GUIDE DU FINANCEMENT

Tous les dispositifs pour financer
sa formation professionnelle



topformation.fr